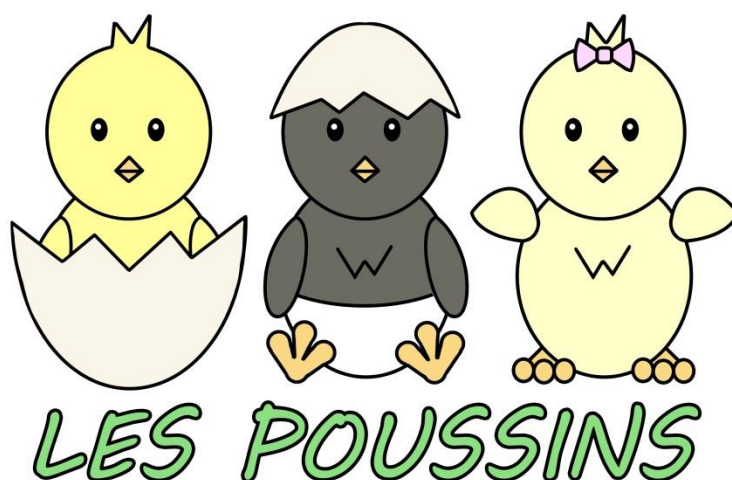


PROJET D'ETABLISSEMENT



Micro-crèche « Les POUSSINS »

Chigy
89190 Les Vallées-de-la-Vanne

SOMMAIRE

PARTIE 1 : Projet d'accueil

PRESENTATION

1. LES VALEURS EDUCATIVES
2. L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DOIT REpondre AUX SPECIFICITE DE SA SITUATION
3. LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES
 - a. Horaires et fermetures de la structure
 - b. Les différents types d'accueil
4. LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES
 - a. Description des compétences professionnelles
 - b. Analyse des pratiques professionnelles
 - c. Réunions d'équipe et journées pédagogiques
 - d. Transmission en équipe
 - e. Prévention des risques professionnelles
 - f. Remise à jour des connaissances et formations
 - g. La place des écrans dans la pratique professionnelle

PARTIE 2 : Projet éducatif

1. L'ACCUEIL
 - a. La pré-inscription
 - b. L'inscription
 - c. L'adaptation
 - d. L'accueil de l'enfant au quotidien
 - e. La journée type
2. L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE
3. L'ALIMENTATION
4. LE SOMMEIL ET LE REPOS
5. LA SANTE, LES CHANGES ET LES SOINS
6. L'APPRENTISSAGE
 - a. La propreté
 - b. L'autonomie et la socialisation
 - c. Le langage
7. LES ACTIVITES
 - a. L'éveil et le jeu
 - b. Les animations et les fêtes
 - c. Les intervenants extérieurs
 - d. Les sorties
8. L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

PARTIE 3 : Projet social et de développement durable

1. **LES MODALITES D'INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT SOCIAL VIS-A-VIS DES PARTENAIRES EXTERIEURS**
 - a. L'environnement social
 - b. Place d'accueil pour les enfants de personne engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelles
 - c. Les partenaires locaux
 - d. Participation de la famille
2. **MODE ET MOYEN DE COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES**
3. **DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

CONCLUSION

ANNEXES

PROJET D'ACCUEIL

Présentation

La micro-crèche « Les poussins » est une structure d'accueil collectif régulier, occasionnel ou d'urgence d'une capacité maximale de 10 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Ils évoluent tous ensemble dans une grande salle de vie adaptée au groupe, à leurs besoins, aux objectifs pédagogiques de l'équipe. La mixité des âges des enfants leur permet de partager un même quotidien et d'apprendre à être attentifs aux autres et leurs différences. Les plus petits observent et participent ainsi aux activités des plus grands. Ces derniers apprennent à adapter leurs comportements aux plus petits, les stimulent.

Il s'agit surtout d'apprendre à vivre ensemble, dans le respect des singularités de chacun !

Le nombre restreint d'enfants accueillis donne à la micro-crèche un aspect chaleureux, familial et sécurisant. Il garantit également une prise en charge en tant qu'individu à part entière, avec son histoire de vie, familiale et culturelle.

Cette approche permet à l'enfant de grandir, s'épanouir, acquérir l'autonomie et le préparer à la socialisation.

Les premières années de vie de l'enfant sont les plus importantes sur le plan émotionnel et psychologique (Nous faisons référence aux Neurosciences expliquées par la Pédiatre Dr GUEGUEN Catherine), il s'agit en priorité, pour l'équipe de préserver le bien-être de l'enfant afin qu'il puisse s'épanouir pleinement au sein de la collectivité.

La micro-crèche a pour but de permettre un développement harmonieux sur le plan physique, affectif et intellectuel.

C'est pourquoi notre projet pédagogique est fondé sur 5 principes fondamentaux :

- L'enfant doit se sentir en sécurité pour vivre des expériences et avancer vers l'autonomie
- Favoriser le développement du langage, l'éveil et l'épanouissement
- Apprendre à vivre ensemble, s'écouter, se respecter et s'ouvrir sur l'extérieur notamment avec les autres structures du territoire (RAM, Ecoles, EHPAD...)
- Faire partager ces intentions éducatives aux parents
- Tendre à gommer les inégalités.

Notre objectif est d'accompagner au mieux votre enfant dans ces années de socialisation, de l'aider à vivre sereinement la séparation, de l'accompagner dans son éveil affectif, moteur, sensoriel, à grandir en douceur, selon son rythme, en respectant les différences et les besoins de chacun. Nous veillons également à assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant.

1. LES VALEURS EDUCATIVES

Notre projet éducatif s'articule autour de dix grands axes (Source : Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant) :

- L'accueil spécifique à la situation de chaque enfant
- L'accueil doit respecter le développement global et interactif de l'enfant
- La relation entre l'enfant et tous les adultes qui l'entourent se construit en confiance et clarté.
- Un encadrement bienveillant, sécurisant, pluriel, ludique
- L'art, la culture et les échanges culturels permettent à l'enfant de construire sa place
- La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement de l'enfant
- Permettre la socialisation de l'enfant
- La sécurité de l'enfant doit être assurée dans un environnement sain
- Des modes d'accueil participatifs, évolutifs et bienveillants pour accompagner l'intelligence en mouvement des enfants
- Des professionnels de qualité et en nombre suffisant sont la garantie première d'un accueil de qualité.

2. L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DOIT REpondre AUX SPECIFICITES DE SA SITUATION

L'enfant et sa famille sont les acteurs principaux et primordiaux de la structure.

L'enfant et sa famille sont accueillis dans le respect de leur histoire, de leur situation personnelle et de leur diversité (enfants de parents migrants et / ou allophones, enfants issus de familles en difficulté sociale, enfants placés judiciairement ou dont les parents font l'objet d'une procédure judiciaire, enfants de parents qui travaillent en horaires atypiques, ou qui ont tout simplement besoin de concilier leur vie professionnelle, leur vie familiale et leur vie sociale).

Toutes familles est en droit de bénéficier du mode de la garde de la micro-crèche quelque soit leur situation. Toutes situations spécifiques est important d'être évoqué aux personnels de la structure, afin que celui-ci s'adapte au mieux à l'enfant et sa famille.

La micro-crèche reçoit les familles le souhaitant en amont de l'inscription pour répondre aux questions, expliquer le projet d'établissement, évoquer ce qui tient à cœur des familles.

La structure est visitée, puis les parents ont le temps nécessaire pour prendre la décision quant au mode d'accueil qui leur convient.

L'enfant est pris en compte comme une personne à part entière avec son histoire, ses besoins.

La micro- crèche doit être la continuité de sa vie à la maison, l'équipe évoque régulièrement sa famille, aide l'enfant à développer toutes ses facultés à son rythme, à s'autonomiser, à grandir sous un regard bienveillant et bienveillant.

Il en est de même pour les enfants en situation de handicap ou de maladie chronique. La structure met tout ce qu'il est possible en place pour permettre un mode d'accueil sécurisant et rassurant en respectant l'enfant et sa famille.

3. LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

La micro-crèche est avant tout un lieu où tout enfant peut être accueilli quel que soit sa culture, sa religion, son handicap, sa situation familiale. C'est un lieu de tolérance et d'ouverture.

Dans la mesure du possible, nous respectons le rythme, les rituels et les besoins de l'enfant. Pour autant le principe qui fonde notre structure est celui de la laïcité, ce qui garantit l'équité entre chacun.

Pour accueillir l'enfant et sa famille dans les meilleures dispositions possibles nous tenons compte de différents aspects :

- Prise en considération de l'intérêt supérieur de l'enfant (Convention internationale des droits de l'enfant)
- Prise en considération de la situation personnelle et de la diversité de chaque famille (histoire de vie, classe sociale, besoins des familles selon leur vie professionnelle, sociale et familiale...).

Les enfants sont regroupés ensemble, sans différenciation d'âge dans la salle principale. Pour la sécurité des enfants et dans un souci de bien-être, Le gestionnaire a pris la décision de garder un taux d'encadrement d'un professionnel pour 6 enfants. En revanche sur les horaires d'extrémités (ouverture et fermeture de la structure) une première professionnelle assure l'accueil du matin et peut être seule jusqu'à l'arrivée du 3em enfant, il en est de même pour les horaires de fermeture de la structure.

A. Horaires et fermetures de la structure

La micro-crèche ouvre ses portes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Elle ferme ses portes les jours fériés et 4 semaines dont 1 semaine entre Noël et le jour de l'an, 3 semaines entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

Par ailleurs 2 journées pédagogiques sont organisées au cours de l'année, entraînant ainsi la fermeture de la micro-crèche. Ces journées permettent d'assurer la mise en place et le suivi des projets et de mener une réflexion avec l'ensemble du personnel.

Les parents en sont avertis au moins deux mois à l'avance afin qu'ils puissent s'organiser (Informations sur tableau d'affichage accessible aux parents, transmission orale).

B. Les différents types d'accueil

- **L'accueil régulier** est accessible à tous. Il est défini par un contrat de mensualisation. Il n'exclut pas la possibilité d'utiliser l'accueil occasionnel, les heures effectuées en plus des heures prévues par le contrat étant alors facturées au tarif défini dans le contrat et ajoutées à la facturation mensuelle.
- **L'accueil occasionnel** répond à des besoins ponctuels, de temps libre pour les parents et de loisirs pour les enfants. Les parents ont la possibilité de réserver des temps en fonction de leurs besoins et des places disponibles. Les parents et la référente technique fixent une heure d'arrivée et de départ que les parents veillent à respecter pour le bien-être de tous. L'ouverture du planning de réservation est possible d'un mois à l'avance jusqu'au jour même (par téléphone ou sur place). Pour les familles qui n'ont pas pu bénéficier de place, elles sont prévenues en cas de place libérée.
- **L'accueil d'urgence** est un accueil à caractère exceptionnel qui s'effectue dans le cas où les parents rencontreraient un besoin d'accueil qui ne pouvait pas être anticipé

(Hospitalisation d'un parent, décès d'un parent proche, prise de poste rapide...). Cet accueil pourra être proposé sur une durée de 15 jours, renouvelable si nécessaire.

Le contrat est révisable à tout moment :

- Par les parents sur demande écrite lors de changement de situation afin de faire correspondre au mieux les réservations et les besoins d'accueil (congé maternité, perte ou obtention d'un emploi, changement de formation...) ou pour cause d'erreur d'anticipation au niveau du nombre de jours de congés.
- Par la référente technique, si la structure constate que le contrat exprimé par les parents ne correspond pas aux besoins réels de la famille

Tout changement ou modification doit être stipulé dans les meilleurs délais à la référente technique de la structure et également auprès des organismes (CAF, MSA).

4. LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES

Les professionnelles sont invitées à la neutralité philosophique, politique, religieuse, dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles. Cette neutralité, constitutive de la posture professionnelle, garantit le respect de la liberté de conscience des enfants et de leurs parents, dans un esprit d'accueil fait d'écoute et de bienveillance, de dialogue et de respect mutuel, de coopération et de considération.

La qualité relationnelle et la coopération entre professionnelles et parents, est un facteur d'épanouissement de l'enfant et de réassurance de ses parents. Ce travail suppose une posture professionnelle de non-jugement, mais également une différenciation claire, pour l'enfant, entre liens parentaux et liens professionnels. Ceci exige un travail de réflexion, de supervision et d'apport de connaissances partagées entre les professionnelles et avec les autres acteurs concernés. Les familles et les professionnelles s'enrichissent réciproquement en partageant leurs connaissances et leurs idées.

a. Description des compétences professionnelles

L'équipe éducative dans son ensemble est composée de trois partenaires : Les professionnelles, les parents et l'Association, chacun ayant une place bien définie au sein de la structure et son organisation.

La Direction :

Le fonctionnement de la micro-crèche est sous la responsabilité de la référente technique.

Le personnel de structure :

Le personnel présent est composé de 4 équivalents temps plein soit :

- Une référente technique titulaire d'un diplôme d'infirmier diplômé d'état, chargée en partie des tâches administratives, de l'organisation technique de la structure, des relations avec les parents. Elle s'assure de la coordination et de la mise en œuvre du

projet d'établissement de proposer et élaborer des projets d'animations et d'ateliers pour les enfants. Elle veille au respect du bien-être des enfants et de leur sécurité. Elle participe également à l'encadrement des enfants. Elle assure la mise en œuvre du règlement de fonctionnement. Elle assure également le rôle de référente santé et accueil inclusif.

- Du personnel auprès des enfants, 3 animateurs d'éveil, titulaire d'un diplôme de niveau V avec deux ans d'expériences ou auxiliaire de puériculture.

La réglementation impose au minimum (pour un taux d'encadrement d'une professionnelle pour 6 enfants) :

- Une personne jusqu'à 3 enfants inclus maximum
- 2 personnes présentes à partir de 4 enfants.

Ces personnes assurent :

- L'accueil
- L'encadrement et la surveillance des enfants
- L'animation des activités et l'épanouissement des enfants
- La distribution des repas
- Les soins d'hygiène

En cas d'absence de la référente technique, l'équipe assure l'accueil, mais en cas de problème de santé, administratif ou autres, contacte la référente technique, à défaut le gestionnaire, à savoir l'association « Les poussins ».

Le personnel auprès des enfants a également en charge l'entretien courant des locaux et du linge au quotidien. Un agent d'entretien extérieur interviendra néanmoins en soirée pour l'entretien des locaux.

La référente santé inclusion :

Selon le décret 2021-1131 du 30 Aout 2021, la micro-crèche doit se doter d'une référente santé inclusion (rôle qui sera tenu par la référente technique disposant d'un diplôme d'état infirmier avec une expérience significative de 3 années auprès de jeunes enfants comme prévu dans le décret du 30 Aout 2021, à hauteur de minimum 10h/an, son rôle est :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Le but étant de fournir un accueil individualisé et un accompagnement spécifique.

Ses missions :

- Présenter, expliquer à l'équipe les protocoles (ANNEXE) et veiller à ce que ceux-ci soient bien compris, concernant les situations d'urgences, les mesures d'hygiène lors d'épidémie, les soins spécifiques et technique, les conduits à tenir en cas de suspicion de maltraitance ou situation présentant un danger pour l'enfant, les mesures de sécurité lors de sortie extérieure
- Apporter son concours pour bien faire en sorte que les enfants soient bien adaptés à leur bien-être, au bon développement ainsi qu'au respect de leurs besoins.
- Veiller à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'inclusion d'enfant en situation de handicap, vivant avec une maladie chronique ou nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Aider et accompagner l'équipe pour un enfant possédant la mise en place d'un projet

d'accueil individualisé. Ce PAI sera élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.

- Assurer des actions d'éducation et de promotion à la santé auprès de l'équipe et des familles selon les demandes (Ex : Nutrition, activité physique, sommeil, exposition aux écrans, santé environnementale...).
- Contribuer, en collaboration avec la référente technique, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et de l'équipe sur les conduites à tenir dans ces situations.
- Procéder à un examen d'un enfant dans le but d'envisager une orientation médicale. Cela devra se faire avec l'accord des parents.
- Réaliser des fiches santé, dédiées à l'équipe et aux parents, lors d'épidémie (Ex : Varicelle, bronchiolite, gastro-entérite...).
- Suivi taille/poids sur demande de la référente technique et de l'équipe.
- Guider l'équipe dans certains soins techniques si besoin et demande de leur part (Education Valium, Soins du nez, nettoyage des yeux, administration de traitement par inhalateur...).

Dans notre structure, elle interviendra sur ces missions 2h30/trimestres soit un total de 10h/an. Ces heures seront positionnées sur les semaines, en fonction des besoins de l'équipe, des enfants et des situations que nous rencontrerons. Ces heures seront effectuées par la référente technique (Infirmière) en plus du temps de travail déjà instauré.

Les stagiaires :

La structure peut être amené à accueillir des stagiaires de parcours différents (Lycée service à la personne, Auxiliaire de puériculture, CAP Petite enfance, infirmiers...).

Un entretien de pré-stage est effectué par la référente technique afin de définir des objectifs de stage et évaluer si le profil du stagiaire correspond à la structure ou non.

Si la réponse est positive, le stagiaire est recontacté afin d'établir ses horaires de stage, de définir un référent de stage et de lui remettre le livret d'accueil du stagiaire.

Pour commencer il est imposé un temps d'observation de 2 jours aux stagiaires nécessaire pour :

- Repérer plus facilement les étapes quotidiennes de l'accueil en collectivité
- Permettre d'aborder au mieux les soins techniques
- Apprendre à connaître les enfants selon leur histoire de vie, leurs habitudes, leurs rituels...

b. Analyse des pratiques professionnelles

La réflexivité entre professionnels, la pluridisciplinarité, la supervision des pratiques sont des outils qui nourrissent leur capacité de création, de changement et d'innovation et qui soutiennent la motivation et l'intérêt du travail avec les enfants et leurs familles.

Des temps de réflexion et d'observation partagées doivent permettre d'analyser collectivement les pratiques.

Selon le décret 2021-1131 du 30 Aout 2021, la micro-crèche doit se doter d'un psychologue pour effectuer auprès de l'équipe, à hauteur de minimum 6h/ an, des analyses de pratiques.

Ces séances d'analyse de pratique seront effectuées une fois tous les 2 mois à hauteur d'une heure, et décidées en accord avec l'équipe et la psychologue.

Les sujets de ces analyses seront mis en place selon les besoins de l'équipe, ou à la demande de la référente technique si une situation le nécessite.

L'équipe est en constante observation des enfants et des réunions sont mise en place régulièrement pour discuter des situations qui peuvent les interroger.

Nous évoquons également très régulièrement les pratiques de chacune, lors de ces réunions.

Ainsi ce sont des apports que nous transmettrons à la psychologue afin de travailler au mieux lors de ces analyses de pratique.

Avant tout l'équipe se doit d'être en observation constante des enfants afin de repérer des situations qui pourraient les interpeller.

Si l'équipe se trouve en difficulté face à une quelconque situation, nous pourrions être amené à demander à la psychologue de venir observer l'équipe ainsi que les enfants pour pouvoir apporter des réponses adaptées.

c. Réunions d'équipe et journées pédagogiques

Une équipe ne peut se fédérer et œuvrer pour un projet commun que si on lui laisse des temps d'échanges, de rencontres, de discussions, des temps de formation permettant à chacun de ses membres de s'exprimer et de réfléchir sur sa pratique professionnelle.

Les différents temps proposés :

- Une réunion d'équipe deux fois par mois (voir plus si nécessaire) est organisée par la référente technique. Elle permet d'aborder des points organisationnels, des observations ou réflexions sur les enfants accueillis, l'axe pédagogique et sa mise en œuvre.
- Des entretiens individuels avec la référente technique sont organisés à la demande et aux besoins du salarié.
- Des entretiens individuels professionnels avec la référente technique sont organisés une fois par an permettant de faire un bilan de l'année écoulée, d'accompagner le/la salarié(e) dans ses perspectives d'évolution professionnelle, de fixer des objectifs professionnels pour l'année suivante et d'identifier ses besoins en formation pour réaliser un plan de formation.
- Deux journées pédagogiques en structure
- Des réunions tout au long de l'année en cas de nécessité entre la référente technique et le gestionnaire (association « Les poussins »)
- Des réunions réunissant un représentant de l'association, un représentant de la CAF, un représentant de la PMI, la référente technique peuvent être mise en place

d. Transmission en équipe

Pour permettre à l'équipe de pouvoir se transmettre les informations importantes à la prise en charge des enfants mais aussi pour une bonne cohésion d'équipe, un cahier de transmission professionnel est mis à disposition. Toutes les informations importantes ou nécessitant un point approfondi sont notés, et chaque professionnelle s'engage à lire ce cahier chaque matin à son arrivée.

Un petit temps de transmission est pris chaque matin, une fois que l'équipe est au complet pour se transmettre les informations importantes qui pourraient être survenue la veille ou le matin même.

e. Prévention des risques professionnels

S'occuper de jeunes enfants est passionnant, utile mais source de fatigue et de tensions. Les professionnelles s'impliquent dans leur travail avec leur sensibilité et leur corps, ce qui peut les fragiliser et engendrer épuisements et souffrances professionnelles. La qualité humaine des relations de travail, le type d'organisation, l'aménagement des espaces réservés au personnel, l'ergonomie des équipements contribuent à la prévention des risques professionnels et au bien-être. Il est recommandé, en cas de souffrance au travail, de faire appel à un tiers extérieur hors hiérarchie, pour élucider et dénouer les interactions complexes à l'œuvre entre les professionnelles, les jeunes enfants et les familles.

Les professionnelles doivent aussi savoir déceler leur limite et lorsque la fatigue ou la situation est trop importante et/ou difficile, savoir passer le relai aux autres membres de l'équipe.

Les professionnelles peuvent, à tout moment, solliciter la référente technique.

Des temps de réunion sont prévus pour revoir tout ce qui peut nuire aux professionnelles (organisation, aménagement...).

En cas de conflit d'équipe la référente technique met en place un temps de réunion pour essayer de dénouer la situation, si cela n'est pas suffisant il peut être demandé à la gestionnaire (personne extérieure) d'être présente. Dans le cas où la situation serait trop importante et où l'intervention d'une personne extérieure serait nécessaire nous demanderons à la psychologue présente lors des analyses de pratique d'intervenir.

Il en est de même ou un conflit apparaîtrait entre professionnelle et parent.

En terme d'aménagement, une pièce de repos est dédiée aux professionnelles, à l'étage de la structure. Celles-ci peuvent donc se détendre lors de leur pause repas ou si une situation le nécessite.

La structure s'engage à fournir un matériel ergonomique et confortable aux personnels de la micro-crèche.

f. Remise à jour des connaissances et formations

Chaque année lors de l'entretien professionnel individuel un plan de formation est demandé aux professionnelles et validé par la référente technique et la gestionnaire de la structure. Le plan de formation peut aussi être demandé par la référente technique selon les besoins de chacune pour être en adéquation avec le projet pédagogique et les valeurs de la structure.

Dans les plans de formation il est demandé à ce que :

- L'observation et le questionnement des attitudes de socialisation différenciée des filles et des garçons soient intégrés à la formation des professionnels
- Les professionnelles, dans leur formation, seront sensibilisées aux actions de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, à l'implication égale des deux parents, au repérage et au traitement des situations de violences intrafamiliales, aux droits de l'enfant et à l'éveil artistique et culturel ;
- Les pratiques professionnelles et les contenus des formations devront s'inspirer du dernier état de la connaissance sur les particularités du développement du jeune enfant et de ses relations avec le monde qui l'entoure, mais aussi sur la parentalité et les évolutions familiales ou sociétales.

- Les professionnelles devront connaître leur environnement institutionnel et juridique pour prévenir, détecter, signaler les cas de négligence et de violences faite aux enfants, qu'elles soient familiales ou professionnelles. L'employeur doit garantir les conditions de recueil de leur parole et de celle des enfants.

Les plans de formation des professionnelles sont établis en collaboration avec la gestionnaire, la référente technique et les professionnelles. Les formations sont décidées selon les besoins de l'équipe et en rapport avec la charte du jeune enfant qui définit clairement les principes attendus en structure d'accueil du jeune enfant. La charte du jeune enfant est un document sur lequel s'appuyer pour définir aux mieux les formations à proposer ainsi que leur budget.

En ce qui concerne l'environnement institutionnel et juridique concernant les cas de négligences et de violences faites aux enfants, un protocole est établi sur les conduites à tenir. D'autres formations en lien peuvent être proposé.

Toutes ces formations ont une grande importance sur nos pratiques professionnelles, elles permettent une remise à jour des connaissances, mais également un regard neuf sur certains principes et une mise en place de pratique commune. En abordant des formations sur des thème tels qu'évoqués dans les plans de formation, cela permet à l'équipe de réévaluer ses pratiques et d'en mettre en place de nouvelle.

Après chaque formation effectuée par une des professionnelles, il sera demandé à celle-ci de faire un petit point aux autres membres de l'équipe pour expliquer ce qu'elle a appris et pouvoir permettre à ses collègues de bénéficier d'un apport de nouvelles connaissances.

g. La place des écrans dans la pratique professionnelle

Les écrans sont proscrits à proximité des enfants, aucun téléphone portable ne doit se trouver en secteur.

Il en est de même pour tout ce qui peut émettre des ondes électromagnétiques.

La micro-crèche veille à protéger les enfants de tout ce qui pourrait nuire à leur santé n'en connaissant pas encore suffisamment les effets.

PROJET EDUCATIF

1. L'ACCUEIL

a. La pré-inscription

La pré-inscription se fait de manière individuelle à tout moment de l'année, où la référente technique de la structure prendra le temps de répondre aux questions, et de connaître les besoins de la famille.

L'association souhaite que les attributions des places, dans la micro-crèche, se fassent dans la plus grande transparence et dans l'intérêt conjoint des familles et de l'établissement. Aussi, elle a décidé de créer une commission d'attribution des places de crèche.

Celle-ci se tiendra 3 à 4 fois par an (Mai, Octobre, Janvier).

L'attribution des places est définie selon plusieurs critères (Lieu d'habitation, lieu de travail, date de préinscription...).

Suite à la commission, nous vous informerons par voie postale ou par courriel de la réponse à votre demande.

b. L'inscription

Au moment où l'enfant est inscrit au sein de la micro-crèche, les inscriptions sont accompagnées par une présentation du fonctionnement de l'établissement, de son règlement, du projet pédagogique ainsi que d'une visite des lieux.

Ce rendez-vous d'admission est fait par la référente technique.

c. L'adaptation

L'entrée en collectivité est une étape importante dans la vie de l'enfant et des parents.

L'enfant va être amené à se séparer de son environnement familial pour entrer dans un lieu inconnu.

C'est une étape à ne surtout pas banaliser ou négliger, car la suite de la prise en charge de l'enfant découle de cette période durant laquelle l'équipe va apprendre à connaître l'enfant, ses habitudes, ses besoins, son histoire et d'instaurer une relation de confiance avec l'enfant ainsi qu'avec les parents.

Les parents vont découvrir l'univers dans lequel leur enfant va désormais évoluer et s'épanouir, l'enfant va petit à petit prendre ses marques dans ce nouvel environnement.

Idéalement l'adaptation est faite par une seule professionnelle afin de créer un lien de confiance, ce qui n'empêche pas les autres professionnelles de s'occuper de votre enfant durant l'adaptation. Puis en fin d'adaptation nous prévoyons un relai avec les différentes professionnelles afin de permettre à l'enfant d'avoir de bon repère.

Une adaptation réussie permet aux parents un retour serein à la vie active.

Lors du premier rendez-vous d'adaptation qui dure environ une heure, nous présentons l'équipe aux parents. Puis les parents ainsi que la professionnelle qui les accueille prennent le temps d'échanger sur l'histoire de vie de l'enfant, de la grossesse en passant par ses habitudes de vie, son environnement familial, son rythme, son alimentation, ses activités favorites... La professionnelle ne porte aucun jugement sur ce que rapportent les parents. Toutes informations que vous pensez utile à toute son importance dans la prise en charge de l'enfant pour que celle-ci reste individuelle.

Une base de planning est alors établie avec les parents, en tenant compte des rythmes de l'enfant et des besoins des parents. Celui-ci peut être adapté en fonction de besoin spécifique ou en fonction de l'acceptation de l'enfant.

Certains enfants ont besoin de plus ou moins de temps pour s'adapter à cette séparation et ce nouvel univers.

Les parents doivent être disponible tout au long de l'adaptation dans le cas où l'enfant se trouve en situation difficile et où un mal être se fait ressentir par celui-ci.

Planning type d'adaptation :

Jour 1 : 1h, temps de rencontre avec les parents et l'enfant

Jour 2 : 1h où l'enfant et un parent sont présent au sein de la structure

Jour 3 : 2h, comprenant un repas pris en présence d'un parent puis reste du temps seul

Jour 4 : 2h seul avec prise d'un repas

Jour 5 : 4h seul avec repas et découverte du dortoir

Jour 6 : demi-journée seule

Jour 7 : petite journée avec sieste et repas

Jour 8 : moyenne journée (sieste, repas, journée d'environ 5h)

Jour 9 : moyenne journée

Jour 10 : journée type selon contrat

Un minimum d'une semaine d'adaptation doit être respecté pour instaurer une relation de confiance entre l'équipe, l'enfant et les parents. Deux semaines sont idéales.

La référente technique se voit le droit d'augmenter le temps d'adaptation si cela est trop compliqué pour l'enfant.

Les enjeux de l'adaptation :

Du côté des parents :

- Instaurer un climat de confiance avec l'équipe de professionnelle qui va prendre en charge leur(s) enfant(s).
- Faire connaissance avec ce nouveau lieu de vie pour leur enfant et les professionnelles qui y travaillent.
- Participer au bien-être de son enfant en respectant le rythme d'adaptation défini.
- Lui permettre d'identifier sa place au sein de la structure.

Du côté de l'enfant :

- Se familiariser avec de nouveaux lieux, de nouveaux adultes et d'autres enfants.
- Trouver des repères.
- Intégrer doucement un groupe
- Se rassurer sur le retour systématique de ses parents.

Du côté des professionnels :

- Prendre connaissance des habitudes et du rythme de vie de l'enfant qui s'intègre dans une dynamique familiale qui lui est propre et dont les parents sont les détenteurs, afin de proposer une continuité.
- Accompagner les parents dans cette séparation, en leur ôtant la part de culpabilité

- qu'ils pourraient ressentir tout en laissant à l'adaptation l'importance qu'elle a.
- Prendre sa place de co-éducateur.
 - Intégrer l'enfant dans le groupe d'accueil, lui faire une place, quel que soit son mode de fréquentation de la structure.

d. L'accueil de l'enfant au quotidien

Les transmissions du matin et du soir sont des moments indispensables et utiles pour tous.

Pour discuter ensemble de l'évolution de votre enfant, de vos observations, de vos souhaits, nous mettrons à profit les temps d'accueil pour dialoguer. Nous sommes toutefois disponibles à d'autres moments pour échanger avec vous si vous le souhaitez.

L'accueil du matin

Les enfants sont accueillis à partir de 7h30 dans la salle d'activité. Ce moment est important pour vous, votre enfant mais aussi pour nous professionnelles. Il est donc essentiel de prendre le temps pour échanger, transmettre les informations nécessaires au bon déroulement de la journée (sommeil, repas, état de santé, consignes particulières...). Pour cela, une professionnelle se détache du groupe pour venir prendre le temps d'accueillir chaque enfant et parent personnellement. Ces informations sont transcrites sur le cahier de transmissions, outils de travail indispensable des professionnelles. Il permet d'assurer une continuité entre la maison et la crèche mais aussi entre les professionnelles du matin et ceux de l'après-midi.

Vous devez vous sentir en confiance, votre bébé doit sentir que vous nous faites confiance. Il est important de rester quelques minutes, de discuter, et de signifier à votre enfant le moment où vous quittez la crèche afin qu'il ne vous cherche pas et ne soit pas étonné de ne plus vous voir.

Les rituels de chaque enfant sont respectés (doudou, câlins, dire au revoir à la fenêtre...) afin de maintenir sa sécurité affective.

L'accueil du soir

Les retrouvailles en fin de journée sont un moment tout aussi important et chargé émotionnellement que la séparation le matin.

Une professionnelle est disponible pour vous relater le bilan de la journée (jeux, repas, siestes, soins...).

L'observation individualisée de chaque enfant est indispensable pour établir des transmissions de qualité.

e. La journée type

Les journées sont avant tout définies par les rythmes naturels des enfants. Un enfant qui a besoin de dormir est couché, un enfant qui a besoin de manger est nourri... Néanmoins, nous retrouvons chaque jour les mêmes temps forts qui découpent une journée et donnent des repères spatiaux-temporels aux enfants dans leurs journées qui peuvent leur sembler parfois bien longues sans repères.

- Les temps d'accueil se font de 7h30 à 9h, sachant que nous accueillons les enfants toute la journée.
- Vers 9H30 les enfants partagent un moment de groupe pour se dire bonjour, chantonner quelques comptines, découvrir quelques marionnettes et déguster un jus de fruits ou de l'eau ainsi qu'un petit goûter (fruits ou laitage).
- Jusque 10H les enfants profitent d'un temps de jeu libre pendant qu'à tour de rôle chacun puisse être changé, mis aux toilettes et couchés selon les besoins de chaque enfant.
- Une fois les besoins primaires assouvis, un atelier semi-dirigé est proposé aux enfants (danse, musique, création, stimulation des sens, psychomotricité...).
- Vers 11H00, les enfants vont aux toilettes, se lavent les mains et les repas commencent. (si nous accueillons en surnombre 2 services sont proposés)
- Après le repas, chaque enfant va se déshabiller, passage aux toilettes ou change si nécessaire puis un temps calme est proposé avec lecture, enfin les enfants vont à la sieste. Les réveils sont échelonnés selon les besoins en sommeil de chaque enfant. Les enfants ne sont pas réveillés par les adultes pour ne pas perturber leur rythme naturel
- Lors de ces réveils échelonnés, des jeux libres sont proposés aux enfants, c'est souvent aussi les moments câlins du réveil avec les professionnelles.
- Les goûters commencent vers 15H30 jusque 16H30.
- Puis, c'est le départ progressif des enfants. Une nouvelle activité peut être proposée après le goûter selon les enfants ou jeux libres.

2. L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

L'espace est pensé et aménagé par l'équipe afin qu'il soit le plus sécuritaire et le plus rassurant pour l'enfant.

Les professionnelles y accomplissent leur tâche dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort en portant une attention constante aux enfants.

Des espaces sont définis afin que les âges et les fonctions de chaque coin soit bien définis et permettre à l'enfant de se retrouver. De ce fait les enfants sont autonomes et libres.

Nous retrouverons donc :

- Une entrée avec porte manteau ou casier étiqueté au nom de l'enfant, afin que celui-ci ait des repères dans l'espace. Un banc est aussi à leur disposition pour être bien installé pour se préparer.
- En salle d'activité, nous avons divisé l'espace en différent coin. IL y a un espace repas, près de la fontaine et proche de la cuisine. Cette espace servira également lors des activités manuelles. Nous avons un coin sécurisé pour les bébés proche du fauteuil d'allaitement qui est caché dans un angle de la pièce pour permettre une certaine intimité lors des biberons donnés aux bébés ou si une maman souhaite venir allaiter son enfant au sein de la structure. La micro-crèche dispose aussi d'un coin lecture, calme aménagé par des tapis et des coussins favorisant la détente des enfants.
- Les dortoirs sont au nombre de deux et sont en enfilade. De par la disposition le choix de séparé les grands des bébés a été retenu pour un souci de praticité et d'endormissement des enfants. Nous avons donc installé les grands sur des couchettes dans le dortoir du fonds, les moyens encore en lit barreau sont aussi

dans le dortoir du fond. Les bébés sont dans le premier dortoirs dans des lits à barreaux. Nous souhaitons qu'une porte soit installée sur le deuxième dortoir afin de permettre d'offrir un espace supplémentaire aux enfants et les répartir sur des activités différentes selon leur âge.

- Salle de change intime de par une fermeture sur le coin repas par un grand meuble de rangement. Les toilettes des plus grands sont séparées par des cloisons pour favoriser leur intimité.

La micro-crèche dispose d'un espace extérieur, avec une superficie prévue par le nouveau décret d'Aout 2021. Quelques travaux sont encore en cours pour que les enfants puissent profiter pleinement de l'extérieur qui leur ai proposé.

3. L'ALIMENTATION

Le repas est un moment de partage, de découverte, de plaisir, de socialisation et de complicité. C'est le plaisir et la découverte des goûts, des textures, des odeurs, des couleurs...

Les repas favorisent également :

- La socialisation : être ensemble, convivialité, attendre son tour, rester assis, partager, règles de politesse... les règles d'hygiène : se laver les mains, s'essuyer la bouche...
- L'autonomie : préparer son bavoir, aider à mettre la table, se servir seul, manger tout seul...
- Le langage : apprentissage du vocabulaire culinaire
- La stimulation des sens : découverte des saveurs, du goût, de l'odorat, des couleurs
- Le plaisir et la détente : passer un bon moment ensemble.

L'ambiance est calme et chaque enfant est installé selon son niveau de développement et son confort. Les repas sont frais et livrés chaque jour par une société de restauration.

Les repas sont servis à partir de 11h ou 15h30 pour le goûter, après un passage aux toilettes (avec lavage des mains) puis les assiettes sont préparées par le personnel qui prend en compte le stade de la diversification alimentaire, les habitudes et allergies spécifiques de chaque enfant.

Si nous accueillons en surnombre, soit jusque 12 enfants, 2 services sont mis en place. Les groupes sont établis selon les heures de petits déjeuner. Un premier service commence à 11h, puis le second dans la continuité aux alentours de 11h30/12h.

Le mobilier est adapté à la prise de repas des enfants. Lorsque l'enfant ne tient pas encore assis seul, dans une chaise adaptée (type transat). Il peut ensuite manger dans une chaise haute, avant de rejoindre les plus grands autour d'une table sur des chaises adaptées à leur taille, avec des accoudoirs pour les plus jeunes.

Nous avons tous reçu une éducation alimentaire, qui diffère selon les individus, les cultures. C'est pourquoi « Les poussins » propose le **plateau repas unique**, outils pédagogiques, qui permet à l'enfant de découvrir le repas à sa façon en parfaite autonomie. Le principe étant de proposer un repas complet comprenant entrée, plat, dessert en même temps à l'enfant. Celui-ci mange ce qu'il souhaite et dans l'ordre qu'il le souhaite. Le repas est présenté à l'enfant dès lors qu'il est capable de manger une texture en morceau et qu'il commence à manger seul.

Nous ne souhaitons pas obliger l'enfant à manger dans tel ou tel ordre, par exemple : Certaines personnes mangent le melon en entrée et d'autre en dessert, qui a raison ? Nous souhaitons que l'enfant soit acteur de son repas et poussé à l'autonomie en partant à la recherche des différents goûts (sucré, salé, acide...).

Notre rôle est de proposer un repas complet et qui correspond nutritionnellement au besoin de l'enfant selon son âge.
L'enfant a besoin d'un repas équilibré incluant légume, féculent, protéine, laitage, fruit.

Nous accompagnons également l'enfant à découvrir des saveurs qui lui sont inconnues et l'encourageons à la découverte. Il n'y a aucune obligation ou punition de la part de l'adulte. Le principe du plateau repas unique permet également que l'adulte soit disponible auprès de l'enfant et n'ai pas de va et vient incessant à faire pour servir le repas. Ceci permet également une meilleure observation de l'enfant pour comprendre comment il appréhende le repas et prend plaisir.

Pour les bébés, qui ont une alimentation lactée, le biberon est donné dans le calme, à l'abri de l'effervescence du groupe.

En ce qui concerne les enfants qui débutent la diversification alimentaire, nous attendons que les parents aient introduit 3 fruits et 3 légumes pour pouvoir continuer la diversification alimentaire au sein de la structure.

Une feuille de diversification alimentaire est mise à votre disposition afin d'avoir les éléments nécessaires en temps réel à la prise des repas de votre enfant (introduction protéine, quantité, texture, pain...).

Les quantités des purées et protéines sont pesées selon l'âge de l'enfant et les recommandations données par son médecin généraliste/pédiatre.

Pour se faire, la micro-crèche commande les repas auprès d'ELITE RESTAURATION, il s'agit de repas livré en liaison froide. Des menus sont confectionnés par une diététicienne selon les besoins nutritionnels des enfants. Chaque matin les repas sont livrés par la société de restauration, et les membres de l'équipe de la crèche s'occupe de contrôler les températures, ainsi que de mettre en réchauffé les plats livrés, selon un protocole établi.

En ce qui concerne l'allaitement, les mamans qui le souhaitent, peuvent fournir le lait maternel à leur enfant. Un protocole spécifique doit être respecté (mis à disposition sur demande auprès de la référente technique).

Afin de favoriser l'allaitement maternel et d'apporter tout le soutien possible à la maman, les bébés peuvent être allaités sur place. Un espace calme et discret est réservé à cet effet. L'équipe apporte soutien et conseils aux mamans qui le souhaitent.

4. LE SOMMEIL ET LE REPOS

Le sommeil est essentiel pour l'enfant et favorise son développement. C'est un besoin vital pour celui-ci qui lui permet de récupérer de la fatigue nerveuse et physique.

Le sommeil au sein d'une collectivité n'est pas toujours chose facile puisque l'enfant n'a plus ses repères de la maison, pas les mêmes odeurs, le même calme.

De plus en collectivité, le sommeil signifie se séparer des jouets, des copains et de « lâcher prise ».

Sachez que le sommeil de votre enfant ne sera pas le même qu'à votre domicile. Cependant le fonctionnement des dortoirs, l'effectif d'enfant restreint et l'installation permet de respecter au mieux le rythme de sommeil de l'enfant.

Le personnel s'informe régulièrement auprès de la famille sur les habitudes et la qualité du sommeil de leur enfant à la maison et en retour, les parents sont informés sur les rythmes de sommeil de l'enfant à la micro-crèche.

Avant chaque sieste, l'enfant est encouragé à se déshabiller seul et ranger ses affaires dans sa panier personnelle et un temps calme est instauré avec lecture ou écoute musical douce afin de favoriser l'endormissement.

Chaque enfant a un lit et une place attitrée que nous essayons de ne pas changer afin que l'enfant ait des repères sécurisant pour lui, il retrouve dans son lit sa turbulette, sa couverture, son doudou, sa tétine.

Nous mettons également à disposition au sein des dortoirs des veilleuses musicales, ou avec bruits de la nature afin de favoriser l'endormissement si l'enfant en a le besoin.

Les enfants plus grands disposent d'un lit couchette leur permettant de se coucher et se lever seul en toute sécurité. Le temps de sieste n'est pas une punition mais un plaisir !

Le passage du lit à barreaux en lit couchette se fera en fonction de l'enfant, son évolution, ses besoins et surtout afin de permettre que l'enfant soit en sécurité.

Pour les bébés : Si un enfant a besoin d'être bercé ou accompagné, nous suivons les habitudes et rites de la maison. Une fois celui-ci rassuré l'enfant s'endort seul. La professionnelle s'assure du bon fonctionnement du baby phone et assure une surveillance régulière selon un protocole établis ou le personnel passera dans les dortoirs toutes les 5 minutes. La porte disposant d'une surface vitrée, les professionnelles ne sont pas dans l'obligation d'être présente continuellement dans le dortoir.

Pour les plus grands : Les adultes reste présents en dortoirs pour accompagner l'enfant à l'endormissement. Le dortoir ne disposant pas de porte vitrée, une professionnelle reste présente dans le dortoir tout le long de la sieste des enfants. Nous souhaitons que l'aménagement d'une seconde porte donnant sur le secteur soit faite avec une surface vitrée afin de permettre à l'équipe de se détacher du dortoir une fois les enfants endormis.

Les professionnelles ne réveillent pas les enfants. L'enfant se réveille seul, quand son besoin de sommeil est comblé et l'adulte l'accompagne à se lever, il le change et l'habille en douceur en passant par un câlin si nécessaire avant de rejoindre le petit groupe d'enfant.

Les chambres sont régulièrement désinfectées et bénéficie d'un dispositif d'air renouvelé, les pièces sont régulièrement aérées avec une ouverture sur l'extérieur. La propreté des draps est vérifiée au quotidien et lavés une fois par semaine.

Les doudous et les tétines ne sont pas limités au temps de sieste mais à disposition toute la journée si l'enfant en ressent le besoin afin de favoriser son bien-être et sa sécurité affective !

L'objet transitionnel plus communément appelé « doudou » est un repère important pour l'enfant, son utilisation est plus ou moins variable selon l'enfant. C'est un objet qui se veut rassurant c'est un repère affectif qui fait le lien entre la crèche et le domicile.

C'est une aide extraordinaire dans les différents apprentissages de l'enfant et dans les passages délicats de la journée (séparation, douleurs dentaires, conflit avec un camarade, chagrin...).

C'est pourquoi une pochette avec doudous et tétines est à disposition des enfants à tout moment de la journée.

5. LA SANTE, LES CHANGES ET LES SOINS

La santé est un aspect primordial dans la prise en charge de l'enfant.

Un classeur de suivi médical est mis en place dans lequel est noté tous les traitements administrés à l'enfant sur ordonnance donnée par les parents, et les éventuels incidents (morsure, bosses...).

Des protocoles sont établis, connus et respectés par chaque professionnelle. L'équipe est apte à conseiller et orienter les parents si besoin est.

En ce qui concerne tous les gestes techniques, change, soins du nez, administration thérapeutique... le personnel est formé à ces gestes qui font partie du quotidien lors de leur formation initiale (CAP accompagnement et aide à la parentalité, Auxiliaire de puériculture...), et accompagné par la référente santé et accueil inclusif si des soins plus complexes sont nécessaires, ceux-ci sont pratiqués dans une perspective relationnelle, psycho-affective et bienveillante. L'adulte se doit d'expliquer tous ces gestes à l'enfant pour instaurer une relation de confiance et ne pas surprendre l'enfant en induisant une éventuelle peur.

Tous les soins sont réalisés en toute intimité et dans le respect du corps de l'enfant.

Les soins pouvant être amenés à être réalisés par le personnel des « Poussins » sont les suivants :

- Change
- Lavage de nez, à l'aide d'une pipette de sérum physiologique
- Lavage des yeux à l'aide de compresse et sérum physiologique.
- Prise de température, selon l'âge de l'enfant celle-ci se réalisera en auriculaire ou en axillaire.
- Administration des traitements

En cas de fièvre, nous pouvons administrer une dose d'anti-pyrétique à votre enfant en fonction de son poids si nous avons en notre possession une ordonnance établie par votre médecin traitant et renouvelée régulièrement. Au préalable nous prévenons les parents que l'enfant a de la fièvre et qu'il va lui être administré une dose d'antipyrétique. Nous nous assurons toujours en premier de savoir s'il n'a pas déjà bénéficié d'une dose d'antipyrétique au domicile.

L'enfant est découvert et nous pouvons lui proposer un gant humide à appliquer sur la nuque afin d'éviter que la fièvre augmente (Protocole établi).

En cas de douleur dentaire lorsque les enfants font leurs dents, nous pouvons être amenés à leur donner des pipettes homéopathiques pour les soulager (sur ordonnance réalisée par votre médecin traitant).

En cas d'érythème fessier (rougeur du siège) nous pouvons appliquer une crème selon la rougeur. Tout ceci en vue du bien-être de l'enfant (sur ordonnance réalisée par votre médecin traitant).

En cas de bosses ou d'hématome, nous pouvons donner à votre enfant de l'arnica granule ou en gel selon l'âge et la localisation de la bosse (sur ordonnance réalisée par votre médecin traitant).

Dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.), nous pouvons être amenés à administrer d'autres médicaments. Toutefois ce protocole se fait exclusivement pour des traitements de longues durées (exemple : enfant asthmatique). Ce P.A.I doit être écrit par le médecin traitant de l'enfant.

Pour les changes nous utilisons des couches dont la marque est donnée aux parents lors de l'adaptation. Les produits de soins sont du liniment, du coton, du savon doux. Nous vérifions la couche de chaque enfant aux alentours de 10h après le temps de comptine et de collation, avant et après les siestes ainsi qu'avant son départ de la structure. Chaque change est notifié sur le cahier de transmission ainsi que l'heure où celui-ci a été effectué.

Nous demandons aux parents que leur enfant arrive habillé et propre dans la structure.

D'une manière générale les changes se font au besoin des enfants. Nous n'acceptons pas les couches lavables au sein de la structure pour des soucis d'organisation.

6. L'APPRENTISSAGE

Chaque étape du développement est un moment fort dans la vie de l'enfant et de ses parents : la marche, la propreté, le langage, manger seul... C'est pourquoi si l'enfant est bien accompagné, celui-ci se verra sécurisé, en confiance et sera épanoui !

Et pour favoriser ses apprentissages, l'adulte se rend disponible pour l'enfant. C'est pourquoi nous favorisons la position au sol de l'adulte, ainsi celui-ci se met à hauteur de l'enfant et en égalité face à lui.

a. La propreté

L'acquisition de la propreté doit être initiée par les parents. En aucun cas les professionnelles ne prennent cette décision sans concertation avec la famille. L'intérêt de l'enfant est la priorité. L'acquisition de la propreté se fait en fonction du développement moteur de l'enfant. En cas de signaux pouvant évoquer que l'enfant est prêt à devenir propre, un échange avec les parents est fait. Il se peut que l'enfant, par mimétisme des autres, souhaite entrer dans ce processus, sans que l'initiation soit faite au domicile, alors l'équipe répondra favorablement à la demande de l'enfant et en fera part aux parents le soir même lors des transmissions.

Les professionnelles s'adaptent au besoin de l'enfant et l'accompagne dans sa prise d'autonomie progressive.

Toutefois au sein de la micro-crèche à partir de 4 accidents par jour, nous avons fait le choix de remettre l'enfant en couche. En effet, nous ne souhaitons pas le mettre en difficulté davantage et qu'il ne se sente plus en confiance.

L'acquisition de la propreté est variable d'un enfant à un autre !

L'apprentissage de la propreté peut être un moment anxiogène pour l'enfant ainsi que pour les parents, c'est pourquoi il faut s'adapter à l'enfant sans le brusquer.

Il se peut également que l'enfant ne sache pas toujours verbaliser son envie ou soit pris dans le jeu et ne sente pas l'envie arriver, c'est pourquoi nous demandons aux parents de toujours laisser un change au sein de la micro-crèche.

Des retours en arrières peuvent également apparaître lors de bouleversements : déménagement, arrivée d'un autre bébé... Il ne faut pas s'en alarmer.

L'enfant reste l'acteur principal dans cette acquisition, d'où la nécessité d'être disponible et à son écoute.

b. L'autonomie et la socialisation

La micro-crèche est souvent le premier lieu de socialisation pour l'enfant et de vie en collectivité. Il faut apprendre à partager les jeux, l'attention des adultes, attendre son tour... L'apprentissage de la vie avec les autres est parfois difficile.

Les professionnelles sont présentes pour encourager les enfants à prendre confiance en eux et trouver leur place au sein du groupe tout en restant une personne à part entière avec ses expériences, son vécu...

L'enfant va apprendre à réaliser des découvertes, à s'ouvrir aux autres, ce qui sera la base de leur vie d'adulte.

L'équipe accompagne l'enfant dans l'apprentissage et le respect des règles communes, propres à la collectivité : en les nommant, les expliquant, les rappelant, en intervenant en cas de transgression.

Les professionnelles soutiennent l'enfant dans la prise en compte de ses camarades, l'utilisation du langage plutôt que le passage à l'acte.

Le groupe d'enfant est hétérogène, ce qui permet aux enfants de se rencontrer, aux petits d'imiter les grands, aux grands d'aider les petits et de s'adapter aux autres.

L'autonomie c'est apprendre à grandir et progressivement à faire seul, c'est une étape importante dans le développement de l'enfant. Comme disait Maria MONTESSORI « N'aidez jamais un enfant à faire une tâche qu'il se sent capable d'accomplir seul ».

L'enfant découvre ses capacités, prend confiance en lui, prend conscience qu'il est un être en devenir et qu'il ne dépend plus de ses parents pour tous les actes de la vie quotidienne.

L'équipe se montre disponible et s'adapte au rythme de chaque enfant pour les accompagner dans l'apprentissage de l'autonomie.

L'aménagement des pièces est pensé de sorte à faciliter cet accès à l'autonomie. La structure est dotée d'équipements adaptés à la taille des enfants : mobilier, lavabo, toilettes... L'équipe éducative pense l'espace et la disposition du matériel pour qu'ils puissent être accessibles à l'enfant en toute sécurité.

Nous travaillons l'autonomie de l'enfant dans les situations suivantes :

- **Lors du change** : utilisation de panières de change individuelle. Les enfants prennent leur panière pour mettre leurs habits dedans. Ils commencent à s'habiller et se déshabiller seul et finissent avec l'adulte si nécessaire.
- **Lors du lavage des mains** : nous leur montrons comment se frotter, se rincer et se sécher les mains seul. Ce geste s'effectue lors du passage au pot ou au WC ainsi que

pendant les activités et pour les temps de repas.

- **Lors des activités** : la professionnelle ne fait pas l'activité à la place de l'enfant. Si cela est nécessaire nous prenons notre propre matériel pour leur faire une démonstration.
- **Les livres** sont à leurs dispositions durant des temps où l'adulte est disponible pour le groupe d'enfants. Les enfants apprennent l'importance du rangement.
- **Lors des repas** : Nous les laissons manger seul avec leur cuillère et/ou leur fourchette. Nous pouvons prendre une autre cuillère pour les aider. Ils ont également à leur disposition leur verre à bec ou tasse. A la fin du repas nous les laissons se débarbouiller seul afin de ne pas rentrer dans ce qui est appelé « une douce violence », dans un premier temps ils commencent seul. Ensuite, l'adulte aide l'enfant pour terminer le débarbouillage du visage. Puis, nous leur retirons le bavoir. Les enfants vont alors ranger le gant et le bavoir dans le seau de linge sale qui est à leur disposition.
- **Lors des siestes** : Nous les laissons monter et descendre seul de leur lit bas lorsque nous les en sentons capable. Avant le coucher, les enfants rassemblent leur sucette et doudou. Lors du réveil ils les rangent dans leur pochette s'ils le souhaitent.

Pour les petits : Les tout petits commencent la découverte des aliments avec les doigts. Tout au long de la journée nous les encourageons dans leurs acquisitions. Nous ne mettons pas les enfants dans des positions qu'ils ne maîtrisent pas.

En ce qui concerne les bébés, les professionnelles sont présentes pour répondre à leur besoin, selon leur rythme et les rituels instaurer au domicile (quand cela n'est pas un frein dans l'organisation de la collectivité, que la bienveillance et la bientraitance de l'enfant sont respectées, et qu'il répond aux valeurs professionnelles de l'équipe ainsi que du projet de la structure).

Un espace « parc » leur est dédié ou ils peuvent faire leur propre découverte à l'aide de jeux multisensoriels et de jeux adaptés, partir à la découverte de leur corps et s'éveiller.

Une grande partie de notre projet repose sur la motricité libre, l'enfant n'est pas stimulé sur le plan moteur et avance à son rythme.

Lors des repas, les bébés pouvant tenir sur un transat ou sur une chaise haute est installé dans le coin repas, où tous les enfants mangent. Les bébés étant nourri au biberon sont installé avec une professionnelle dans un coin calme pour qu'il n'y ai pas de source de stress qui pourrait les perturber durant leur repas.

Concernant les temps de sieste un dortoir avec lit à barreau est mis à disposition, et le rythme de chaque enfant est respectée.

c. Le Langage

Le langage structure la pensée et permet à l'enfant d'exprimer ses besoins, ses ressentis, ses émotions, de s'affirmer, de communiquer et de s'intégrer.

Différentes formes de langage sont à prendre en compte : Le langage verbal, et le langage non verbal.

Le premier langage de l'enfant est le pleur, les expressions faciales, le mimétisme, puisqu'il est le seul moyen de communiquer et d'attirer l'attention des personnes qui l'entourent pour signifier qu'un besoin se fait ressentir.

Puis l'enfant évolue et entre dans la phase du « NON », ce qui permet à l'enfant d'affirmer sa présence.

A 2 ans le langage évolue très vite, l'enfant sait faire comprendre ce qu'il veut et quand cela n'est pas le cas il peut s'énerver.

Tout au long de l'année l'équipe favorise le langage de l'enfant tout en lui nommant les choses, en lui expliquant, en étant réceptifs à ce que l'enfant essaye de communiquer (verbalement ou autre).

Puis à travers diverses activités telles que la lecture d'image, la présentation d'imagier, des discussions l'enfant est amené à développer son langage.

7. LES ACTIVITES

Nous proposons des activités diversifiées et adaptées aux compétences de chacun. Notre objectif est de répondre au besoin d'éveil, de jeu et d'expériences nouvelles de l'enfant. La priorité est avant tout donnée au plaisir de faire. L'enfant reste libre de participer ou non aux activités. Les professionnelles permettent toujours à l'enfant de choisir et celui qui éprouve le besoin de ne rien faire, de rester tranquille un instant, de rêver, en a la possibilité

Par le biais des différentes activités, animations mis en place par l'équipe et par la venue de divers intervenants extérieur, la micro-crèche souhaite que l'art et la culture fasse partie du projet d'établissement.

Le jeune enfant naît dépendant mais pas impuissant. Il a des capacités d'imitation, d'empathie et de communication, est armé de ses cinq sens et mû par une vitalité découvreuse, qui en font d'emblée un partenaire de relation, de langage et d'observation.

Les modes d'accueil se fondent sur ces aptitudes pour aider l'enfant à élargir sa palette affective, culturelle, sociale et intellectuelle. Ils offrent aux enfants des relations et un environnement riche, mais sans sur-stimulation d'une sphère au détriment d'une autre.

L'art, la culture et les échanges interculturels permettent à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre.

Dès le premier âge, les petites filles et les petits garçons sont d'emblée attirés par le visage humain, la musique, la danse, le mouvement, les images, les livres. L'art et la culture permettent à l'enfant de construire sa sensibilité, sa liberté intérieure, son expression personnelle et son rapport au monde. Les modes d'accueil réaffirment le droit du jeune enfant d'accéder au patrimoine culturel, à la création et à l'expérience artistique, qui contribuent et contribueront au libre et plein développement de son identité. La rencontre avec des œuvres et des artistes, la pratique vivante des activités culturelles, la découverte du livre, des instruments de musique et d'arts plastiques, l'émotion esthétique, doivent faire partie du quotidien des enfants accueillis. Les modes d'accueil doivent s'ouvrir à la présence d'artistes, aux apports des talents des familles, aux opportunités locales, aussi bien dans l'organisation de l'accueil au quotidien que lors de moments exceptionnels ou festifs. Les approches culturelles et artistiques, la recherche d'un cadre esthétique, doivent être intégrées à la formation des professionnels. L'ouverture au monde passe également par la rencontre avec des langages, des gestes, des mots et des chansons d'autres cultures, qui élargissent l'horizon d'expériences sensorielles du jeune enfant, et l'initient à la richesse de la diversité humaine.

Pour répondre à ces principes, nous utilisons les activités citées ci-dessous.

a. L'Éveil / Le jeu

« L'enfant ne joue pas pour apprendre, mais apprend parce qu'il joue » Jean Epstein

Pour l'enfant tout jeu est une activité, même un bébé qui observe ses mains. Le but étant que l'enfant éprouve un réel plaisir à ce qu'il fait et ne le fasse pas par obligation.

Ces temps d'éveil sont des moments privilégiés pour l'enfant puisque nous respectons son besoin d'individualité étant donné que l'effectif de la micro-crèche ne dépassera pas 10 enfants (12 en surnombre).

Pour se faire, différents espaces sont réalisés : Coin « parc » pour les bébés, coin lecture et temps calme, coin apprentissage de l'eau, espace motricité, coin jeu d'imitation (poupée, cuisine...). L'organisation de la journée est faite selon les besoins des enfants et par groupe selon le développement et l'envie de chacun.

Nous distinguons deux sortes de jeux :

- Les jeux dit « libres », qui laisse l'enfant maître de ce qu'il souhaite faire, avec des jeux variés mis à disposition dans la salle. L'enfant peut jouer seul ou avec ses camarades. Les professionnelles sont disponibles pour écouter, observer et partager si l'enfant les sollicite. Le jeu libre peut aussi être moteur, les enfants trouveront un parcours de motricité, ainsi que des porteurs, des ballons... afin de développer leur motricité. Le jeu libre permet à l'enfant de construire sa personnalité, de favoriser la communication verbale, d'exercer ses fonctions sensori-motrices, de découvrir et maîtriser le monde qui l'entoure, de développer son imagination, de reproduire pour mieux assimiler des situations vécues...
La micro-crèche dispose de jeu d'imitation, poupées, cuisine, dinette, garage, voitures...
- Les jeux dirigés, sont des activités pour lesquelles des consignes sont données. Ces jeux stimulent la concentration et permet à l'enfant de s'ancrer dans une démarche de respect des autres enfants, de respect des règles, mais aussi une démarche culturelle, éducative, ludique et artistique. Ils peuvent être très variés et répondre aux désirs de l'enfant sur le moment (peinture, gomme, coloriage, pâte à modeler, jeux d'eau, transvasement, puzzle, atelier de cuisine...).

Pour les bébés :

Un coin spécial leur est dédié où ils peuvent explorer les capacités de leur corps en toute sécurité. Sur un tapis d'éveil, des jeux multi sensoriel leur sont proposés afin qu'ils développent leurs capacités visuelles, auditives, tactiles.

Notre projet s'ancre aussi dans le concept de **motricité libre**, « La motricité libre consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit ». EMMI PIKLER

Tant qu'un enfant ne s'assoit pas, ne se met pas debout tout seul, les professionnelles ne le mettent pas dans une position qu'il ne maîtrise pas. Nous respectons le rythme de chacun. L'enfant doit faire ses propres expériences pour découvrir de nouvelles capacités et explorer son environnement.

L'enfant va prendre conscience de son corps, le découvrir et l'appréhender à sa façon.

La motricité libre est fortement liée à l'autonomie de l'enfant toujours sur le regard bienveillant des professionnelles qui gravitent autour de lui. En tant que professionnelle, nous devons valoriser chaque progrès de l'enfant afin que celui-ci prenne confiance et plaisir dans ses nouvelles découvertes.

« La psychomotricité libre apporte beaucoup à l'enfant pour sa conscience de soi et pour sa capacité d'agir. C'est pour la vie ce sentiment-là » Dr Szanto FEDER.

L'enfant se sentant en sécurité est plus à même de faire des découvertes, de s'épanouir et de s'ouvrir aux autres, c'est pourquoi nous avons fait le choix de proposer aux bébés qui en ressentent le besoin, le portage en écharpes. Le portage permet à l'enfant d'être dans une position contenant, rassurante, sécurisante et lui rappelant ce qui peut être fait à la maison.

« Les poussins » offrent également un espace détente et livres pour partir à la découverte, laisser place à l'imagination, favoriser l'éveil au langage et à la communication. Dès le plus jeune âge, l'enfant a la possibilité d'être familiarisé avec les livres afin de développer un langage construit et riche en vocabulaire.

Le bébé goûte le livre avec sa bouche avant de le découvrir avec ses yeux et ses oreilles. Il apprend à le manipuler, peu à peu il reconnaît les images et les mots qui lui sont associés. Plusieurs livres sont à disposition en secteur, que les plus petits peuvent découvrir et qui ne risquent rien tant en termes de sécurité pour les enfants que pour les livres.

Lire c'est partager un moment de complicité, de partage et de plaisir avec l'adulte.

Un moment commun peut être envisagé avec l'école où des élèves peuvent venir partager un moment lecture avec les enfants.

Nous avons également établi un partenariat avec la bibliothèque de Cerisier, qui nous met à disposition un bon nombre d'ouvrage, de document multimédia, et nous informe lors d'évènement proposé.

Ainsi les parents se voient proposer des activités à faire avec leurs enfants en collaboration avec l'équipe de la micro-crèche.

Nous souhaitons également qu'une intervenante de la bibliothèque puisse venir partager un moment avec les enfants de la micro-crèche par le biais de lecture.

Eveil musical :

Pour les tout-petits l'éveil musical est avant tout une découverte, une expérimentation des sons et des instruments. La musique est pour le tout-petit un élément essentiel à son développement cognitif. Ecouter différents sons, se familiariser avec un rythme et manipuler un instrument de musique, sont des moments clés qui permettent au jeune enfant de mieux appréhender le monde qui l'entoure.

C'est aussi une ouverture culturelle et ludique. En proposant à l'enfant un univers sonore riche, celui-ci développe une capacité d'écoute et peut par la suite appréhender son corps au rythme de la musique.

L'équipe s'ancre déjà dans cette démarche en proposant des temps de chansons, comptines, chansons à gestes et jeux de doigts et découverte par le biais de CD musicaux de pays d'autre culture musicale. C'est un moment très apprécié des enfants aussi bien bébés que plus grands. Au delà de ce que l'équipe peut proposer, comptines, quelques instruments de musique en notre possession, nous souhaitons inclure les parents qui le souhaite et qui joueraient d'un instrument de musique à venir partager des temps de découverte et de musique.

Avec l'intervention d'une personne extérieure cela permet une découverte d'autres instruments de musiques, de sons différents et un renouvellement du répertoire musical des professionnelles de la structure.

Atelier d'éveil parents-enfants :

En projet avec l'équipe, les parents qui le souhaitent sont invités à venir partager une activité, une découverte avec les enfants de la structure. Nous affichons les différents événements proposés aux enfants sur le tableau d'affichage de la structure et les parents peuvent s'inscrire auprès de l'équipe ou de la référente technique.

Lors de la quinzaine de la petite enfance, la micro-crèche effectue un planning d'activité à proposer aux parents, ceux qui souhaitent être présent lors de ces instants sont les bienvenus ! Les familles participent également à la vie de la micro-crèche en aidant l'équipe lors d'événement organisé tel que le marché de Noël ou notre participation au marché des saintes glaces ou lors de la mise en place des diverses ventes que nous effectuons.

Nous pouvons également faire appel à leur participation lorsque nous avons besoin de matériel pour réaliser des activités avec les enfants. Un message est transmis sur le tableau d'affichage de la structure.

Le jardinage :

Être proche de la nature est un réel plaisir pour l'enfant. Celui-ci peut manipuler la terre, semer des graines, voir évoluer la nature, toucher, sentir.

Ce projet favorise également l'éveil à la nature et à l'environnement.

Cet éveil peut également être accompagné par des sorties en milieu naturel (parc de la ballastière, parc du moulin à Tan...).

L'éveil sensoriel est encore mis en avant puisque de par la nature, tous leurs sens sont en éveil !

Lors des sorties comme lors de leurs promenades en famille, les enfants sont encouragés à ramasser des « trésors » (fleurs, fruits, cailloux...) qui sont présentés au groupe et exposés dans la salle de manière à être vus de tous.

Actuellement ne disposant pas d'extérieur aménagé, la première approche se fera en salle d'activité, dans un lieu délimité des bébés. Les enfants peuvent ainsi effectuer les premières découvertes de la terre, des graines, des fleurs. Des carrés de potager sont installés et nous faisons participer seulement les grands, accompagnés par des membres de l'équipe pour arroser les plantes.

Les activités avec une ouverture sur l'extérieur :

Des activités et des ateliers sont en projet pour créer un partenariat avec le R.P.E (Relais petite enfance), nous souhaitons offrir aux enfants de la structure un maximum d'intervenant et bénéficier d'un regard extérieur et d'idées nouvelles. Cette association serait bénéfique pour les enfants autant que pour le personnel.

La mise en place d'un projet inter générationnel avec l'association « Les jardins de l'érable », association située à Vareilles (Vallées de la Vanne) dont le but est de privilégier le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, est également un plus pour les enfants. Le constat suivant a été fait, depuis le début de l'épidémie liée à la COVID 19, les enfants ont été éloignés des personnes âgées à cause des confinements, par la peur de transmettre le virus...etc les enfants n'ont plus été habitués et un vrai manque pour les personnes âgées se font ressentir mais aussi une peur des enfants se fait remarquer.

Une ouverture sur l'extérieur au contact des personnes âgées est bénéfique pour les enfants qui retrouvent en ces personnes un milieu familial et leur permet de partager un moment de complicité. Les jeunes enfants vont pouvoir prendre conscience des différences, de la notion du temps qui passe et du respect entre les âges. C'est source également pour eux d'une transmission de savoir : savoirs-faire et savoirs-être.

Les personnes âgées, quant à elles, vont se sentir valorisées en partageant leur expérience, leur vécu et vont être stimulées socialement et de manière cognitive. Cela permet de rompre leur isolement social et de lutter contre la solitude.

Pour les deux, ce sont des moments agréables et riches, de découverte de l'autre !

Le projet est imminent puisque nous sommes en contact avec la personne qui gère l'association, et qu'un point a déjà été effectué sur les personnes âgées intéressés par le projet. Les enfants sont amenés à se déplacer et à venir accompagner de leurs parents dans le bâtiment des jardins de l'Erable qui dispose d'un extérieur pouvant proposer diverses activités.

Les activités qui, pour le moment, vont débutés sont le jardinage, temps lecture et atelier cuisine.

Un projet Kamishibai est également lancé en collaboration avec les jardins de l'érable et le centre de loisir de Theil sur Vanne. Pour se faire nous faisons appel à tous les parents pour la confection du matériel.

Un spectacle se verra proposé aux enfants au mois de Décembre, un moment commun avec les enfants du centre de loisir et les enfants des écoles maternelles des vallées de la vanne.

b. Les animations et les fêtes

En fonction du calendrier et des fêtes, les professionnelles proposeront aux enfants des activités, des animations autour d'un thème (Fête de fin d'année, Fête du printemps, semaine du goût, semaine de l'eau sous toutes ses formes...).

Les fêtes rythment la vie de la micro-crèche et sont aussi un support pédagogique pour aider l'enfant à se repérer dans le temps, aborder les saisons... mais également une occasion de bien s'amuser et de vivre des temps exceptionnels qui sortent du quotidien.

Avant les vacances de fin d'année, une rencontre festive sera proposée aux parents afin de partager un moment convivial autour d'un buffet et de partager sur leur enfant ou sur la vie de la structure, leurs impressions, leurs ressentis. C'est un moment de partage hors du quotidien de la crèche.

Enfin pour clôturer l'année, avant la période estivale, une fête sera organisée pour partager un moment convivial avec l'enfant et ses parents et se rappeler des souvenirs qui ont fait partie de la vie de l'enfant.

c. Les intervenants extérieurs

Afin d'améliorer certains projets d'animation, la micro-crèche peut solliciter des intervenants extérieurs. Ils enrichissent le travail de l'équipe en apportant leur savoir-faire et leurs techniques (marionnettiste, conteuse, musiciens...). Ce sont des personnes qualifiées et compétentes qui ont toute l'expérience nécessaire de la petite enfance.

Nous souhaitons apporter des activités variées et le plus large possible aux enfants afin de développer leur imagination, leur culture...

Toujours dans l'optique de proposer une dimension artistique et culturelle aux enfants, nous souhaitons leur proposer un spectacle en fin d'année, adapté aux différents âges des enfants accueillis, avec des personnes formées.

L'Art est une activité fondamentale pour le tout-petit. Qu'il en soit acteur ou spectateur, l'Art participe activement à son développement : il procure de nouvelles sensations et émotions, propose de nouvelles expérimentations, favorise son ouverture sur le monde et éveille sa créativité.

d. Les sorties

Elles permettent à l'enfant de s'ouvrir au monde et de faire des découvertes (intellectuel, nature...).

Elles sont organisées de différentes manières :

- Les sorties dans la cour de la structure, à différents moments de la journée, pour se défouler, explorer et utiliser d'autres éléments de motricité. La micro-crèche disposera d'un espace extérieur, avec une superficie prévue par le nouveau décret d'Aout 2021. Les travaux sont encore en cours d'analyse et en attente de devis.
- Les sorties construites dans les projets de structure : Balade ...
- Les sorties dans l'environnement proche : aire de jeux, parcs.
- Les sorties dites exceptionnelles : Sortie de fin d'année pour les plus grands si possibilité dans l'organisation. (Toujours dans le respect du taux d'encadrement selon le protocole établi).

Pour le moment, la structure ne disposant pas d'extérieur aménagé, il est tout de même important de favoriser les sorties en extérieur afin que l'enfant soit au contact de la nature, apprenne à la connaître, à l'aimer.

La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants.

Le jeune enfant prend connaissance du monde par sa sensibilité, où sont liés le corporel, le cognitif, l'affectif, l'émotionnel et le social. Les espaces naturels constituent d'excellents outils pédagogiques. Ils offrent de multiples sources de jeux, de découvertes et d'apprentissage en invitant les enfants à manipuler, partager, tâtonner et explorer. La sensibilisation des enfants à la richesse et à la beauté de leur environnement naturel commence très tôt. Le contact avec les minéraux, les végétaux et les animaux est indispensable à leur épanouissement. Accompagner leur exploration et leur observation, leurs sensations des phénomènes naturels, des rythmes et des saisons, les aide à construire leur conscience du temps, de l'espace, et du vivant dans sa globalité.

Pour se faire, nous essayons, dès que cela est possible, d'aller se promener dans le village, d'amener les enfants goûter au parc de jeux de plein air présent dans Chigy. Lors de nos promenades, les enfants découvrent certains animaux présents, les plantes... Nous les laissons ramasser ce qu'il leur plaît pour ensuite les faire découvrir lors du retour à la micro-crèche.

Nous maintenons notre projet sur le jardinage en aménageant des carrés de potager avec un coin d'herbe synthétique, puis les enfants peuvent découvrir les plantes en salle d'activité.

Très prochainement, les enfants seront amenés à sortir au Jardin de l'Erable pour rendre visite aux personnes âgées.

Des sorties promenades sont organisées dans Chigy, nous avons à notre disposition 2 poussettes 1 place, ainsi qu'une poussette 2 places et une poussette 4 places. Pour les bébés nous avons une écharpe de portage au sein de la micro-crèche.

8. L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Tout enfant, quelque soit son histoire de vie, sa culture... a le droit à une égalité de service. La micro-crèche doit accueillir, si la structure existante le permet, tout enfant en situation de handicap. C'est un enjeu capital dans la socialisation de l'enfant, son intégration dans la société, et le soutien à la famille.

Si le handicap demande une adaptation trop importante et trop difficile en terme de moyen humain et d'aménagement, et que nous ne pouvons effectuer un accueil permanent de l'enfant, en disposant d'un accueil sécuritaire pour l'enfant, une réflexion devra être menée pour l'accueillir ponctuellement en présence de ses parents ou d'une auxiliaire de vie.

L'accueil de l'enfant en situation de handicap signifie être disponible, signifie évaluer et pouvoir répondre aux besoins de la famille et de l'enfant.

Afin de mieux appréhender la situation, les parents seront invités à rencontrer préalablement la référente technique (référente santé également) ainsi que le gestionnaire. Cette rencontre doit permettre de prendre connaissance d'un maximum d'informations sur l'enfant nécessaire à :

- Une prise en charge globale
- Connaître les besoins spécifiques de l'enfant
- Mettre en place le projet d'accueil individualisé

Le projet d'accueil individualisé est mis en place avec le médecin de l'enfant, la référente technique et les parents.

La présence du médecin traitant, ayant rédigé un certificat médical attestant de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité est nécessaire. Le cas échéant, il participe à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé.

Si le gestionnaire et la référente technique estiment que l'équipe et/ou la structure ne permet pas l'accueil de l'enfant dans les conditions optimales de sécurité, de qualité des soins et d'attention nécessaire à son bien-être et à son épanouissement, le gestionnaire se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant.

Pour que l'accueil de cet enfant soit une réussite, il faut l'adhésion de l'ensemble de l'équipe à son projet d'accueil. La participation active des parents est recommandée. Des rencontres régulières sont organisées entre la famille, les équipes s'occupant du suivi de l'enfant et la référente technique afin d'évaluer le projet d'accueil de l'enfant et d'améliorer sa prise en charge.

Dans toutes les parties citées précédemment, il convient que l'équipe met tout en œuvre pour que l'enfant trouve sa place au sein de la structure.

L'équipe s'adapte à l'enfant pour favoriser son autonomie.

Les enfants participent autant que possible aux activités prévues. Les professionnelles doivent, si la situation le demande, adapter l'aménagement de l'espace ou un encadrement particulier.

Nous pouvons également favoriser certain temps d'accueil dans la journée, selon les besoins de l'enfant pour qu'il bénéficie de temps d'accueil collectif mais aussi individuel.

**PROJET SOCIAL ET
DEVELOPPEMENT
DURABLE**

1. LES MODALITES D'INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT SOCIAL VIS-A-VIS DES PARTENAIRES EXTERIEURS

A. L'environnement social

Le territoire de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe a un **déficit flagrant** dans les modes d'accueil du jeune enfant.

- Celui-ci se trouve confronté à un **manque de jeunes assistantes maternelles et une absence de renouvellement** de celles-ci lorsqu'elles s'arrêtent pour prendre leur retraite.

Le territoire présente également de grands enjeux sociaux :

- L'importance des disparités sociales contrecarre l'égalité des chances
- Les enseignants en école maternelle constatent chez les enfants entrant en Petite Section une **dégradation du langage**, de l'échange et du partage.

Enfin le besoin d'éveil et de socialisation du jeune enfant en immersion avec d'autres enfants est immense.

CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN DE VIE (données INSEE 2020)

Sa population d'environ 3 700 habitants. Ce nombre est en constante augmentation depuis plus de 20 ans car notre bassin de vie devient une nouvelle couronne de l'Ile de France. Les jeunes ménages sont attirés par le coût de l'habitat qui permet d'avoir des surfaces plus importantes qu'autour de Paris et par la qualité de vie. La vie dans nos campagnes dépend de la venue de ces familles et de leurs enfants.

A cela nous pouvons maintenant ajouter que depuis l'apparition de la COVID, les populations se trouvant sur Paris et la région Parisienne se déplace vers l'Yonne et la population se voit augmentée.

NOMBRE D'HABITANTS ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Depuis 1990 notre bassin de vie a vu sa population augmenter de 34% contre 5% pour l'Yonne, 4% pour la Bourgogne-Franche-Comté et 14% pour la France métropolitaine

RÉPARTITION SELON TRANCHE D'ÂGE (Source CAF 31/12/2021)

Le pourcentage de jeunes (0-14 ans) de 19,3 % aux Vallées-de-la-Vanne est supérieur celui de la CCVPO, de l'Yonne, de la Bourgogne et de la France.

	Nbre enfant 0-3 ans révolus	Nbre enfant 4-5 ans révolus	Nbre total 0-5 ans révolus	Nbre enfant 6-11 ans révolus	Nbre enfant 12-17 ans révolus	Nbre total 6-17 ans
Les vallées de la vanne	43	27	70	74	64	138
CC de la Vanne et du pays d'Othe	287	156	443	527	506	1033

	18-25 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-45 ans	45-50 ans	50-55 ans	55-60 ans	+ 60 ans
Les vallées de la vanne	14	21	45	62	42	28	24	13	11
	5%	8%	17%	24%	16%	11%	9%	5%	4%
CC de la Vannes et du pays d'othé	92	162	323	373	332	225	164	90	125
	5%	9%	17%	20%	18%	12%	9%	5%	7%

RÉPARTITION DES ENFANTS DANS LES FAMILLES (Source CAF 31/12/2021)

Sur les familles ayant des enfants, 12% sont des familles monoparentales, ce qui signifie de pouvoir leur proposer un mode d'accueil adapté à leur situation.

	Allocataires	1 enfant		2 enfants		3 enfants	
		Monoparent	couple	Monoparent	Couple	Monoparent	Couple
Vallée de la vanne	165	9	15	10	53		16
	100%	5%	9%	6%	32%	1%	10%

CC de la Vanne et du pays d'Othe	1225	93	125	56	319	26	108
	100%	8%	10%	5%	26%	2%	9%

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES FAMILLES (données INSEE 2020)

ACTIVITÉ DES PARENTS (Source CAF 31/12/2021)

Dans la majorité des cas les deux parents travaillent (ou le parent seul qui a la charge de l'enfant dans une famille monoparentale). Cela est sans doute due à la proximité de Sens et de Troyes, villes phares du bassin d'emploi, et de la facilité de circulation par la RD 660.

Cela contribue au besoin accru de garde de l'enfant.

	Couple 2 salariés	Couple 1 salarié	Couple sans activité	Mono salarié	Mono sans activité
Vallées de la vanne	69	20		16	
	42%	12%	2%	10%	3%
CC de la Vannes et du pays d'Othe	394	198	42	117	69
	32%	17%	8%	10%	6%
Yonne	45%	28%	9%	7%	10%

L'OFFRE D'ACCUEIL POUR LES JEUNES ENFANTS

NOMBRE DE NAISSANCES PAR AN (données INSEE 2020)

Une moyenne de 13 enfants naît chaque année sur les vallées de la vanne et 82 naissances dans la CC de la Vanne et du pays d'Othe contre 12 en 2018 pour les vallées de la vanne et 67 dans la CC de la vanne et du pays d'Othe.

Avec la scolarité obligatoire à partir de l'âge de trois ans, nous nous intéressons, dans ce document, aux enfants âgés de 0 à 3 ans.

LES ASSISTANTES MATERNELLES (données CAF 2020)

24 assistantes maternelles travaillent sur notre bassin de vie. Leur moyenne d'âge est élevée et près de 20% a plus de 55 ans.

On constate que les enfants sont gardés 15 heures de plus par mois sur le bassin de vie que sur la CCVPO. Cela peut être due aux horaires allongés des parents qui travaillent ou aux déplacements plus longs.

Dans le tableau ci-dessus on constate que 32% des enfants sont gardés en dehors du bassin de vie. Soit par choix (crèche d'entreprise, assistante maternelle plus proche du lieu du travail) soit parce que l'offre est insuffisante sur notre bassin de vie. Cela pose le problème des horaires.

Une proposition a été faite aux assistantes maternelles de la commune de Chigy et ses alentours, pour effectuer un partenariat avec elles, en conventionnant avec la micro-crèche et qui permettrait d'offrir aux familles bénéficiant de ce mode de garde d'avoir une possibilité d'accueil à la micro-crèche lorsque leur assistante maternelle est en formation ou ne peuvent accueillir les enfants pour cause de maladie ou autre. Tout ceci dans le respect de leur profession et en aucun cas dans le but de leur dérober leur emploi.

Il a bien été expliqué que la micro-crèche ne répondra pas favorablement à la demande d'une famille qui souhaiterait retirer leur enfant de chez leur assistante maternelle pour venir en accueil à la micro-crèche.

A ce jour, le retour est plutôt négatif, puisqu'aucune assistante maternelle n'a conventionné avec la micro-crèche. Un sentiment de concurrence se fait ressentir face à l'ouverture de la micro-crèche. Pour répondre à cette peur, la micro-crèche peut affirmer n'accueillir aucun enfant venant de chez une assistante maternelle ou ayant eu un contrat (même précédemment) avec une des assistantes maternelles.

Les seules enfants ayant été accueillis et venant de chez une assistante maternelle ont obtenu un contrat en accueil d'urgence sur 3 journées car l'assistante maternelle rencontrait un souci et ne pouvait accueillir ces enfants-là. Il s'agit de 3 enfants.

MODE DE GARDE ENFANTS DE -3ans (données CAF 2020)

Dans la colonne « parents » nous avons mis le nombre de familles susceptibles de garder l'enfant lorsqu'un voire les deux parents ne travaillent pas.

En comptabilisant les 11 familles dont un parent au moins est au chômage et les 37 enfants dont la garde n'est pas connue, nous voyons qu'il y a un déficit de places pour 48 enfants.

Interrogation sur le télétravail

La micro-crèche ayant ouvert sa structure en Janvier 2021, n'a pas été impacté par le télétravail puisque la situation liée à la COVID a débuté bien avant au cours de l'année 2020. Les familles inscrites juste avant l'ouverture et qui avaient déposé un dossier de pré-inscription ont toute fait leur entrée à l'ouverture.

A ce jour, nous n'avons aucun parent en télétravail et aucun parent n'ont plus qui ont perdu leur emploi à cause de la crise sanitaire.

LES EQUIPEMENTS LIES A LA PETITE ENFANCE

- La micro crèche Les poussins

Elle est actuellement l'unique mode accueil en collectif proposé sur le territoire de la Communauté de Communs

- LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Le mode de garde individuel (Assistante maternelle principalement) est le mode de garde majoritaire auquel ont recours les familles à l'échelle de la Communauté de communes. Ce qui fait du RPE un acteur majeur du territoire sur la question de la Petite Enfance et de la Parentalité.

Le Relais petite enfance créé en 2013, est géré par l'association "Suce Pouce". Le relais petite enfance (Rpe), anciennement Ram (relais assistants maternels), est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. Initiés par la Caisse nationale des Allocations familiales, les relais petite enfance sont basés sur des principes fondamentaux de neutralité et de gratuité.

Ses missions sont :

- Informer les candidats au métier d'assistant maternel
- Proposer un cadre d'échange aux professionnels de la garde d'enfant à domicile, pour partager et discuter de leurs pratiques professionnelles et organiser des temps de socialisation pour les enfants gardés
- Accompagner les parents et les assistants maternels dans toutes les démarches à accomplir (contrat, déclaration de salaire...)
- Faciliter l'accès à la formation continue pour les assistants maternels et les informer sur leurs éventuelles possibilités d'évolution professionnelle
- Informer les parents sur les différents modes de garde des jeunes enfants
- Accompagner les parents dans leur recherche d'un mode de garde adapté à leur besoin

Il existe une permanence à la Maison de Santé de Villeneuve l'Archevêque le mercredi après-midi, ainsi qu'une permanence sur la commune de Chigy les deuxièmes jeudis du mois, l'après-midi.

La micro-crèche et le RPE envisagent de renforcer leur partenariat pour un meilleur accompagnement au service des familles.

Quand elle ne peut pas répondre aux besoins de mode de garde en collectif des parents qui la sollicitent, la micro-crèche peut orienter ces derniers vers le RPE pour rechercher un autre mode de garde.

La RPE lui peut informer et orienter les familles en recherche d'un mode collectif vers la micro-crèche.

Une réflexion, voire des actions communes sur les questions liées à la Petite-Enfance et la Parentalité sont en discussion.

ÉQUIPEMENTS LIÉS À L'ENFANCE

Il existe 8 écoles élémentaires disséminées dans les communes de notre bassin de vie et deux écoles maternelles

Une école maternelle d'une classe a été créée en 2018 à Chigy (Sivos de la Vanne)

Une école maternelle de trois classes fonctionne à Theil (Sivos des Chenevières).

Un partenariat avec l'école maternelle de Chigy est envisagé dans le but de créer une passerelle afin que les enfants de la micro-crèche (en âge d'aller à l'école l'année suivante) découvrent le milieu, et pouvoir créer un début d'adaptation.

De plus nous envisageons de partager des moments d'activité sportive ou de lecture avec les enfants.

LES EQUIPEMENTS LIÉS AU CADRE DE VIE

La commune soutient la bibliothèque associative « Plaisir de lire » Elle dispose de deux locaux à Theil et à Vareilles. Cette association intervient dans 5 écoles du bassin de vie pour prêter des livres aux enfants et interviendra dès que possible au sein de la micro-crèche pour des moments de partage. Les animations seront également des temps proposés aux parents de la structure s'ils souhaitent y participer avec leur enfant.

Une maison des associations est en cours de construction à Vareilles. Elle abritera la bibliothèque « Plaisir de Lire » ainsi que les animations (peinture, jeux de carte...) des différentes associations (Créartis, Club des 4 saisons, Cœur de Vanne..).

Une médiathèque municipale s'est aussi installée sur la commune de Cerisiers ouvert du mardi au samedi et qui propose également des animations culturelles tout au long de l'année. Il en sera de même que l'association « plaisir de lire », nous avons adhérer à cette médiathèque dans le but d'aller emprunter des livres ou documents multimédia, un large choix est disponible. De nombreuses animations sont également proposées.

L'association Les jardins de l'Erable a également vu le jour dont le but est de privilégier le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. La micro-crèche conventionne avec cette association de la manière citée précédemment dans le projet éducatif en paragraphe « 2.LES ACTIVITES ; a. L'éveil/le jeu ; Les activités avec une ouverture sur l'extérieur ».

Avec l'appui de la Région Bourgogne-Franche-Comté, un verger de sauvegarde de 60 arbres a été planté entre Chigy et Vareilles près de l'aire de pique-nique de la source Saint Léger. Chaque village historique possède son aire de jeux pour enfant avec, à côté, un terrain de boules. Un city-stade et un tennis sont implantés à Theil.

POLITIQUE LOCALE EN MATIERE D'URBANISME

En janvier 2016, les villages historiques de Chigy, Theil-sur-Vanne et Vareilles se sont regroupés pour créer la Commune des Vallées-de-la-Vanne.

Cette décision a été prise par 97% des conseillers municipaux des 3 communes historiques sur la base d'un projet commun défini par une charte.

Mutualisation, structuration, construction, renforcement de la proximité ont été les grands axes de notre politique de ces quatre dernières années.

L'urbanisme est défini dans le cadre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en cours au niveau de la communauté de communes.

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est en cours d'étude au niveau du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du nord de l'Yonne regroupant les communautés de communes Yonne nord, Gâtinais, Jovinien, Vanne et Othe et l'agglomération du Grand Sénonais.

LES ORIENTATIONS SOCIALES DE LA MICROCRÈCHE

ANALYSE DE CES STATISTIQUES

Depuis 1990 notre bassin de vie a vu sa population augmenter de 34% contre 5% pour l'Yonne, 4% pour la Bourgogne-Franche-Comté et 14% pour la France métropolitaine. Le pourcentage de jeunes (20% de 0-14 ans) est supérieur à la moyenne de l'Yonne et de la France (18%).

Une moyenne de 34 enfants naît chaque année sur notre bassin de vie.

Dans 65% des cas les deux parents travaillent (ou le parent seul qui a la charge de l'enfant dans une famille monoparentale). 44% de ces enfants sont gardés par une assistante maternelle et on ne sait pas ce qui en est pour 21% des enfants.

Terre d'accueil pour des familles qui s'installent avec de jeunes enfants, nous devons ainsi répondre à ce défi : garantir l'accueil et gérer l'animation pour des enfants jusqu'à l'adolescence avec des parents qui travaillent.

DONNEES SUR LES ENFANTS ACCUEILLIS

Communes d'où viennent les enfants :

Communes	Chigy	Vareilles	Molinons	Les clérimois	Sens	Courgenay	Les sièges	Vaudeurs	Pont sur vannée	Villeneuve l'archevêque	Foissy sur vannée
Nombre d'enfant	2	3	1	1	1	1	2	2	1	1	3

Contrat des enfants :

Type contrat	Réguliers	Occasionnels	Urgence
Nombre	14	4	0

Horaires des contrats (horaire de travail des parents) :

Sur les 15 enfants en contrat réguliers :

- 3 contrats en alternance semaine du matin et semaine du soir
- 4 contrats en journée entière (environ 7h30-18h) du Lundi au Vendredi
- 1 contrat en journée entière Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
- 2 contrats en journée entière 2 jours par semaine
- 3 contrats du matin (environ 7h30-13h30) 4 jours par semaine
- 1 contrat du matin 5 jours par semaine

Sur les 4 enfants en contrat occasionnel :

1 enfant est présent la moitié des vacances scolaire (parents séparés et un des parents n'habite pas aux alentours)

1 enfant est présent selon le planning de sa maman qui a des horaires et des jours de travail variables

2 enfants viennent selon les places disponibles sur demande des parents (car un des deux parents ne travaille pas).

Lieu de travail des familles :

Lieu	Déplacement (commercial, chauffeur, métier du batiment)	Sens	Villeneuve l'archevêque	Vallées de la vanne (Chigy, theil sur vanne, vareilles)	Villero y	Saint Clément	Troyes (et alentours)	Ne travaille pas
Nombre	10	8	2	4	1	2	1	3

La demande est en forte hausse depuis l'ouverture de la micro-crèche. Nous pouvons analyser à travers ces données que la population des vallées de la vanne se tourne vers la micro-crèche comme mode d'accueil.

En effet la micro-crèche se situant entre Villeneuve l'archevêque et Sens, les parents ont choisi ce lieu pour un souci de facilité puisque la structure se trouve sur le chemin entre leur lieu de travail et leur lieu de domicile.

LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Mission de service public

Les statistiques des revenus (ou quotients familiaux) des familles du bassin de vie sont en trompe-l'œil. En effet si la moyenne des revenus des familles est supérieure de 5% à celui des familles de la CCVPO et de 10% à celui des familles de l'Yonne, il faut prendre en compte que dans 65% des familles tous les parents travaillent. (25 points de plus que dans le département de l'Yonne). Ce qui pourrait paraître comme une force est en réalité une faiblesse à la naissance d'un enfant.

La garde de l'enfant doit être un véritable choix pour des parents. Ils doivent pouvoir choisir entre la garde familiale, la garde par des assistantes maternelles ou en micro-crèche. Tous ces modes de garde sont complémentaires

Un accueil périscolaire existe dans nos écoles. Les horaires de ces accueils périscolaires et du centre de loisirs ont été adaptés à la demande des parents :

Accueil périscolaire de Theil de 7h 15 à 8h 30 et de 16h 30 à 19 heures

Accueil périscolaire de Chigy de 7h 30 à 8h 40 et de 16 heures à 18 heures 30 à Chigy

Centre de loisirs de Theil de 7h 15 à 19 heures

L'horaire de la micro-crèche est établi dans un esprit de continuité de l'offre.

Action en matière de développement économique

Nous cherchons à être attractifs et à soutenir les familles pour faire vivre notre territoire. Face à l'attraction de la ville de Sens il est nécessaire d'accueillir les enfants et de donner aux parents les garanties d'un service public de qualité. Il est impératif de donner à nos enfants la même égalité de chance que dans les villes.

LES ENJEUX DE DIVERSIFICATION DE L'ACCUEIL ET DE MIXITÉ SOCIALE

Diversité et mixité sociale

La micro-crèche doit être le lieu d'ouverture et de découverte pour l'enfant qui fait ses premiers pas en dehors du cocon familial. Cette découverte des autres doit se faire dans la bienveillance et non la confrontation. La différence doit être ainsi apprise aux enfants comme source de richesse.

Accueil de l'enfant en situation de handicap et de sa famille

Tout enfant a droit à une égalité de service. La micro-crèche doit accueillir, si la structure existante le permet, tout enfant en situation de handicap. C'est un enjeu capital dans la socialisation de l'enfant, son intégration dans la société, et le soutien à la famille.

B. Places d'accueil pour les enfants de personne engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Notre territoire doit participer à l'intégration des parents et notamment des femmes dans le monde du travail. Le congé parental doit être un choix librement consenti et non une obligation pour s'occuper d'un enfant en bas âge lorsque les parents n'ont pu trouver de mode de garde pour leur enfant.

Des dispositions seront prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et à l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles, garantissant des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

En effet lors de la commission d'attribution des places, nous favoriserons les familles insérées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle pour obtenir une place au sein de la micro-crèche.

c. Les partenaires locaux

Dans le cadre des projets d'établissement, l'association gérant la micro-crèche est autorisée à réaliser des conventions de partenariat. Ces partenariats peuvent être établis avec des acteurs résidant dans la commune ou à l'extérieur.

Toute action partenariale, notamment celle entraînant le versement d'une prestation, doit obligatoirement être établie par une convention écrite et signée.

Le Projet Educatif Local doit être un outil central de mobilisation, d'implication et de participation de l'ensemble de la communauté éducative en vue de construire, faire vivre et évaluer un projet territorial intégré en matière d'éducation du jeune enfant.

Notre politique en direction des enfants et notamment du jeune enfant est globale. Elle a été définie dans le projet éducatif local concernant l'accueil des mineurs et le projet éducatif local pour l'accueil du jeune enfant en micro-crèche.

Des passerelles doivent exister entre l'accueil périscolaire, l'école maternelle de Chigy, le Relais petite enfance (RPE) et le centre de loisirs.

Il est nécessaire de développer un partenariat entre l'association « Les Poussins » et les assistantes maternelles. La diversification de l'offre, outre le fait qu'elle permet de mieux répondre aux attentes différentes des parents, doit permettre une dynamisation de la politique du jeune enfant sur notre bassin de vie.

D. Participation des familles

Au niveau associatif, les parents sont vivement encouragés à participer activement à la vie de l'association. A savoir que les parents des enfants inscrits à la micro-crèche sont automatiquement membres de l'association dès lors que leur enfant est inscrit et s'est acquitté du montant d'adhésion de 50 euros.

Chaque début d'année scolaire une réunion d'information à l'intention des parents est mise en place pour présenter les projets de la structure, ce sur quoi l'équipe veut travailler l'année qui suit, et de quelle manière nous allons travailler. Nous présentons également l'équipe, et faisons un petit point rapide avec quelques points importants du règlement de fonctionnement, puis nous répondons aux questions des parents.

Une assemblée générale ou les parents seront invités aura lieu tous les ans. Le but étant :

- Valider les comptes
- Voter le renouvellement éventuel des instances dirigeantes
- Fixer les cotisations en fonction d'un budget prévisionnel
- Faire évoluer l'association dans ses grandes orientations

Ce sont à la fois un moment de rencontre entre les membres et une action de communication pour les dirigeants, qui peuvent devenir un événement convivial et constructif s'il est bien préparé.

En choisissant comme mode d'accueil une micro-crèche, les parents choisissent également les projets, protocoles et réglementations (ceux-ci seront mis à disposition des parents dans le hall d'accueil). Les professionnelles sont à l'écoute de toutes demandes, valeurs éducatives, habitudes des familles. Nous les respectons toujours au mieux si elles ne sont pas en contradiction avec nos projets éducatifs et pédagogiques ni avec les droits et la bienveillance de l'enfant.

L'accompagnement des familles est au cœur de nos préoccupations. Les parents peuvent évoqués tous sujets concernant leur rôle de parent, les professionnelles apportent la connaissance et les conseils qui en découle.

Un dialogue permanent est proposé aux parents afin de répondre au mieux à leurs besoins. Les remarques et suggestions des parents sont les bienvenues et seront toujours prises en considération. Nous proposons pour cela et également pour évaluer notre projet, un questionnaire de satisfaction à chaque fin d'année. Puis nous prenons le temps, en équipe, d'analyser les réponses, les remarques faites pour s'adapter, au plus proche, à l'attente des parents.

L'accueil des familles se fait à l'entrée de la pièce de vie. Si l'enfant souhaite faire découvrir son univers ou des choses à ses parents, ceux-ci sont invités à mettre une paire de surchaussure et à entrer dans la pièce de vie. Cela est important pour l'enfant qui passe une majeure partie de son temps à la micro-crèche et se sent en confiance au sein de la structure. Lors de l'adaptation de l'enfant le parent est amené à venir accompagner son enfant, sur plusieurs jours, au sein de la pièce de vie. Cela permet de rassurer l'enfant, de le mettre en confiance dans un lieu qui lui est encore inconnu. Et les parents appréhendent aussi l'espace dans lequel leur enfant va évoluer tout au long de son accueil à la micro-crèche.

Enfin des rencontres régulières peuvent être prises avec les parents. Il s'agira d'instantanés privilégiés pour faire le point sur une situation personnelle ou collective, et donner une information spécifique.

Puis à destination des familles, une page Facebook est en ligne pour que celles-ci puissent avoir une vue, tout au long de l'année, sur la vie en crèche de leur enfant. Aucune photo avec le visage des enfants ne sera mise.

Des temps d'activité sont également ouverts aux parents qui le souhaitent sur des matinées.

Lors d'animation comme la fête de fin d'année ou bien d'évènement comme marché de Noël, marché des saintes glaces, les familles sont invitées à venir participer avec l'équipe et partager un moment convivial.

Il en est de même lorsque la micro-crèche organise des moments comme la venue du père Noël au sein de la structure, les familles sont invitées à venir participer avec leur enfant.

Lors de sortie organisée nous demandons aux familles si elles souhaitent accompagner.

Nous demandons aussi aux parents leur aide lorsque nous avons besoin de matériel pour la réalisation d'activité.

Le lien parent-enfant est toujours préservé et consolidé. Les professionnelles parlent aux enfants de leurs parents au quotidien.

La micro-crèche s'engage à mettre à disposition des parents qui le souhaiteraient les informations et numéro nécessaire pour favoriser le soutien à la parentalité (affiché dans le hall d'accueil).

Conseil d'établissement

La **commission « micro-crèche »** est le lieu central d'évaluation et de suivi du projet éducatif

- Une fois par an, la référente technique vient présenter l'évaluation et le nouveau projet d'établissement aux membres de la commission « micro-crèche ». De ce fait, des objectifs et des indicateurs peuvent être affinés, ce qui peut engendrer une modification dans le fonctionnement des accueils. L'évaluation comprendra notamment
 - La fréquentation
 - La réalité du partenariat
 - La prise en compte des besoins des enfants en termes d'éveil et de développement
 - L'accessibilité des services à l'ensemble des familles du territoire
 - Le bilan économique du service et de l'équipement
- Une fois par an, la référente technique présente aux membres de la commission « micro-crèche » le rapport d'activité de l'équipement. Cette présentation permet aussi de revenir sur quelques points du fonctionnement des accueils. Cela permet aussi de replacer les accueils et donc le projet éducatif local dans une dynamique plus large, celle du développement social territorial.
- La référente technique peut à tout moment, durant l'année interpeller la commission « micro-crèche » sur des sujets d'actualité.

2. MODE ET MOYEN DE COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Afin de communiquer le plus facilement avec les familles, la micro-crèche utilise divers procédés.

Tout d'abord, tous les documents concernant la micro-crèche (projet d'établissement, règlement de fonctionnement, fiche de pré-inscription...) sont à disposition sur le site des communes des Vallées de la Vanne.

Le projet d'établissement est également mis à disposition des familles au sein de la structure, puis nous informons les familles, à chaque inscription, que celui-ci est à disposition et doit être lu avant de finaliser celle-ci. Car pour effectuer un travail de qualité, nous souhaitons que les familles valident notre projet afin d'évoluer ensemble et sur la même ligne de conduite.

En ce qui concerne la vie quotidienne de la structure, une page Facebook a été mise en ligne, aucune photo de visage des enfants n'est divulguée

<https://www.facebook.com/CrecheLespoussinsdeChigy/>

Pour les moments clés de la micro-crèche, nous utilisons des moyens de diffusion le plus variés : affiches, flyers, mails...

3. DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La micro-crèche a à cœur de travailler dans une démarche écologique et par conséquent de mettre en place certains projet :

- La micro-crèche participe au tri des déchets avec les enfants.
- Tous nos produits d'entretien sont certifiés écologiques, nous possédons un classeur avec les fiches produits de tout ce qui est utilisé à la micro-crèche
- En ce qui concerne l'alimentation, nous apprenons et faisons partagés aux enfants que tout ce qui n'est pas mangé, est récupéré dans un seau pour donner aux poules d'une de nos collègues.
- En principe, Elite Restauration s'engage à fournir un maximum de produit de saison et cultivé de façon naturelle.
- Nous avons choisi une marque de couche sans produit chimique produite en France.
- Nous favorisons la récupération, qu'il s'agisse de jouet, de vêtement, bavoirs, livres... les parents qui le souhaite peuvent participer en faisant don à la crèche d'ancien jouet ou autre. Cela est règlementé par l'arrêté sur le référentiel des locaux (Art IV.1.2 Par dérogation, l'usage de matériaux de récupération à des fins éducatives et l'utilisation de biens d'occasion tels que définis à l'article L. 321-1 du code du commerce sont possibles dès lors que ces biens ne présentent pas de danger manifeste ou notoire pour la santé des enfants (tel que le bisphénol A) et respectaient les normes françaises de sécurité à la date de leur première utilisation. Ces usages sont laissés à l'appréciation des gestionnaires, des directeurs, des responsables ou référents techniques d'établissement des éducateurs de jeunes enfants ou des référents santé & accueil inclusif).
- En collaboration avec l'équipe, nous avons pris la décision d'effectuer une première fois une semaine sans jouet. Pour se faire nous avons retiré tous les jouets

en plastique et avons remplacé ceux-ci par des cartons, des bouteilles en plastique, des réalisations faites avec du papier et des matériaux récupérés. Les enfants ont été plus qu'heureux. Nous avons donc décidé de réitérer l'expérience une semaine tous les mois.

- Nous proposerons aux enfants la réalisation d'un petit potager, ainsi notre récolte sera offerte aux parents.

CONCLUSION

Pour conclure, la micro-crèche « Les poussins » s'introduit dans une démarche de tolérance, de diversité, de respect de la différence, de bienveillance et de bientraitance. Mais aussi dans une démarche écologiques.

Cela se traduit par :

- Le respect de l'enfant « Apprendre le respect à nos enfants c'est d'abord le respecter »
- L'ouverture de la structure à tous pour une égalité de chacun, la tolérance, et appréhender les différences
- La composition des équipes par des professionnelles toutes diplômées ou qualifiées.
- Un renforcement des effectifs avec une professionnelle missionnée aux remplacements pour pallier au sous-effectif du taux d'encadrement et à la fatigue professionnelle.
- Un travail d'équipe basé sur la communication, la diffusion des bonnes pratiques, l'analyse des situations professionnelles et la formation.
- Des valeurs éducatives et des pratiques professionnelles inspirées par les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM (Agence Nationale d'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux) et par les textes des droits de l'enfant.
- La mise en place d'une démarche d'amélioration de la qualité de service.
- Une réflexion permanente et commune en équipe sur notre travail en prenant en compte des notions telles que les neurosciences, les douces violences...
- Une approche écologique sur les produits utilisés au sein de la structure
- L'utilisation de seconde main, pour éviter le gachis, selon le référentiel en vigueur.

« La plus grande richesse naturelle d'une collectivité, ce sont ces enfants »

Alice Parizeau

Date d'entrée en vigueur du présent projet pédagogique : Le 01/09/2022 (remis à jour aussi souvent que possible et minimum tous les 5 ans en collaboration avec le personnel de la micro-crèche et selon les résultats du questionnaire de satisfaction donné aux parents une fois par an. Nous effectuerons ce travail lors de réunion et lors de journée pédagogique ou nous ferons le point pour évaluer si notre travail est toujours en adéquation avec notre projet d'établissement.)

